

Conseil du 4^e arrondissement

13 NOVEMBRE 2017

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

Septième réunion du Conseil d'arrondissement

Le treize novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du mardi 7 novembre deux mille dix-sept qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Christophe Girard, Julien LANDEL, Évelyne ZARKA, Karen TAÏEB, Corine FAUGERON, Marianne de CHAMBRUN, Pacôme RUPIN, Boniface N'CHO, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET et Vincent ROGER.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe GIRARD, Maire du 4^e arrondissement, à 19h00.

La séance est ouverte à 19h03.

Monsieur Christophe Girard a le pouvoir de Monsieur Ariel WEIL.

Mme Corine FAUGERON a le pouvoir de Monsieur Boniface N'CHO, jusqu'à son arrivée.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir mesdames et messieurs. Merci d'être là. Vincent ROGER va arriver dans quelques instants, il sera désigné secrétaire de séance si vous en êtes d'accord.

M. Vincent ROGER rejoint la séance.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES :

0420170022

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur ROGER est désigné secrétaire de séance.

0420170023

Approbation du procès-verbal du CA de la séance du 12 septembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

0420170024

Approbation du procès-verbal du CICA de la séance du 12 septembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

0420170025

Choix de la gestion par marché public de services du Centre Paris Anim' Simon Lefranc situé 9, rue Simon Lefranc (4^e). Autorisation à Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération très courte. Le marché public du Centre Simon Lefranc arrivant à son terme, il vous est proposé d'autoriser à mettre en œuvre une procédure de marché public, comme c'est de coutume, pour renouveler la direction de ce pôle. Les MJC en avait jusqu'alors la charge, avec leur directeur Stéphane EMIN et son équipe très dynamique. Nous pouvons saluer une fréquentation toujours en hausse, avec beaucoup d'activités, y compris hors les murs.

Le détail du marché public arrivera dans un second temps, lorsque nous examinerons plusieurs candidatures. J'imagine que les MJC ayant actuellement en charge la délégation vont re-candidater. Lors de la dernière passation de marché, nous avons insisté M. RUPIN et moi-même sur un certain nombre de points, et notamment l'insertion qui avait fait l'objet d'activités beaucoup plus importantes de la part du Pôle Simon Lefranc. Nous avons à chaque fois des discussions avec les candidats afin que nous puissions répondre au mieux aux attentes des habitantes et habitants de tous âges. Nous avons en effet essayé d'augmenter la tranche des jeunes adultes, qui fréquentaient peu ou pas le Pôle. Depuis quelques années de nouvelles activités ont été mises en place pour favoriser cette tranche d'âge. Cette délibération est pour l'instant purement administrative, nous rentrerons ensuite dans le détail des discussions. Je vous remercie.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

J'avais une petite remarque concernant la MJC. Dans la formulation des exposés, il n'est pas clair qu'il s'agisse d'un renouvellement. Nous sommes tous satisfaits de la manière dont ça se passe mais je comprends qu'il se peut que l'équipe évolue. C'est bien cela ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

C'est un marché public. Il y aura un ou plusieurs candidats. Ce n'est pas sûr que ce soit la MJC qui continue.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous avons en tout cas un directeur formidable.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je pense que nous sommes très nombreux à partager cet avis sur le directeur du Pôle Simon Lefranc. Nous sommes obligés de repasser par cette procédure, on n'a pas le choix. Cependant nous devons choisir ensuite le marché et nous pouvons très bien re-choisir la même équipe.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je précise que nous ne choisissons pas une équipe mais un marché. Si la MJC l'obtient, elle aura la charge de nommer ensuite un directeur.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

C'est pas mal d'avoir un Pôle qui attire. C'est d'ailleurs ce qu'on lui demande.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui. Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Avant de passer à l'examen des dotations de l'état spécial, je voudrais vous faire part de deux informations. La première est que je me suis rendu il y a une heure de cela au commissariat du 4^e arrondissement en notre nom, celui du Conseil Municipal, mais également en votre nom, habitants, pour deux raisons. Nous sommes le 13 novembre et si nous avons choisi une forme de sobriété, néanmoins et même si les attentats ne se sont pas produits dans le 4^e arrondissement, les forces de police ont été mises à contribution dans tout Paris, et en particulier cette nuit là. Ils se sont ensuite produits d'autres événements, dont un tragique hier. Une personnalité de la police que je connaissais bien, avec laquelle j'avais une relation amicale, un ancien responsable de la Croix Rouge et commissaire qui avait fait le choix d'être le commissaire chargé du hooliganisme, en particulier dans les stades, pour l'Euro 2016 l'an dernier. Ce grand professionnel de la police s'est donné la mort hier dans les locaux de la gendarmerie pendant son service. Je trouve que cela fait beaucoup. Au commissariat du 4^e arrondissement, en 2009, une jeune ilotière s'était donnée la mort. En 2014, l'un des chauffeurs du commissaire s'était donné la mort. Enfin, il y a de cela un an et demi, un des agents que l'on voyait souvent sur les vélos nous accompagnant lors des cérémonies s'était également donné la mort.

Le message que j'ai porté était de deux natures. Leur redire combien les élus, les habitants, témoignaient par ma voix leur reconnaissance et leur soutien dans leur fonction, et leur rappeler qu'ils avaient des vies comme tout le monde, des familles, des vies privées et que nous n'étions pas insensibles ou inconscients de ces situations particulièrement difficiles pour eux depuis plusieurs années. Ensuite, le sujet du suicide au travail, et en particulier dans les forces de police, est un sujet resté longtemps tabou. Il a été étouffé, caché, pas signifié ni explicité. Un policier, une policière, est quelqu'un de fort et donc ne se suicide pas. Tous ces sujets sont aujourd'hui abordés et assumés. Je souhaitais en notre nom et en votre nom leur dire que nous étions évidemment, là à leurs côtés. Je voulais vous en informer.

La seconde nouvelle est la mort inattendue de Pierre COLBOC, un habitant remarquable, passionné, architecte. Un homme à qui on doit tout de même le Musée d'Orsay. Il y a évidemment ce qu'a fait Gae AULENTI, mais également ce qu'a fait Pierre COLBOC. Je me suis manifesté en nom propre mais également en votre nom, Conseil Municipal, auprès de sa femme et de ses enfants. Il était un homme pugnace. Il a notamment apporté sur le jardin Teilhard de Chardin son savoir-faire, a regroupé les énergies, a travaillé sur des projets. Il apportait tout son

engagement et son amour de Paris. Il était également moderne, de son temps. Il aimait contester, ne lâchait pas les choses, il s'indignait. Je trouvais bien que ce Conseil, dans son procès-verbal, ait une pensée pour lui et que nous exprimions par ma voix notre reconnaissance collective et celle des habitantes et habitants qui ont eu la chance de le connaître et de le côtoyer. Il nous manquera incontestablement.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je m'associe à ce que vous venez de dire concernant M. Pierre COLBOC, que j'ai bien connu, comme beaucoup de personnes autour de la table et dans la salle. J'ai en mémoire un monsieur passionné, avec le regard tendre, attentif aux autres, passionné par des grands projets comme par des micro-projets de quartier. C'était une joie et un honneur pour le 4^e arrondissement d'avoir un grand architecte qui pouvait se passionner pour des petits projets mais néanmoins importants, comme la place Sainte Catherine ou le jardin Teilhard de Chardin. C'était un grand monsieur. Je n'étais pas parmi ses intimes mais je l'ai croisé à de nombreuses reprises. Nous nous voyions lors des rendez-vous importants dans l'arrondissement. J'ai en mémoire un monsieur élégant, disponible et attentif aux autres.

Sur la question des forces de l'ordre, je m'associe évidemment à 200% à votre soutien. Je m'y associe d'autant plus qu'en dehors de l'anniversaire du 13 novembre qui nous avait tous à l'époque terrifié - 130 personnes sont mortes et 400 avaient été blessées par la barbarie en plein cœur de Paris – les forces de l'ordre étaient au rendez-vous. Nous étions tous mobilisés pour différentes manifestations et j'aimerais bien que l'on garde cet esprit du lendemain de Charlie Hebdo ou du 13 novembre de soutien aux forces de l'ordre. J'entends en effet par moment des déclarations publiques qui me surprennent. Elles doivent évidemment être intraitables dans le respect des règles républicaines mais j'ai par moment l'impression que l'esprit avec lequel nous applaudissions les policiers pendant les manifestations au lendemain des attentats à Paris ont disparu et j'aimerais que nous revenions à cet esprit.

Elles mènent un travail très difficile qui explique, en partie mais pas seulement, les suicides. Je m'y suis beaucoup intéressé, notamment pour la région. Je vous rejoins totalement. Il y a une vraie problématique dans notre pays et nous n'avons pas assez traitée la question du suicide. Il a des causes multifactorielles, liées à des raisons personnelles, professionnelles, au stress de la société ou encore à la santé mentale, puisque la majorité des gens arrivant à cette extrémité avait des pathologies mentales, qu'ils ne connaissaient souvent pas eux mêmes car en France nous ne les détectons pas assez tôt. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire dans notre pays. D'autres l'ont déjà fait, je pense notamment à l'Angleterre et aux pays d'Europe du Nord, où ils ont divisé par deux le nombre de suicides dans la société. Ce travail passe notamment par la formation des généralistes qui, chez nous, ne sont absolument pas formés pour traiter les pathologies liées au suicide. Il faut que vous sachiez que 80% des gens qui se suicident consultent un généraliste dans le mois qui précède leur acte. C'est un appel et, souvent, les généralistes, qui ne sont pas formés, ne le voient pas.

Je m'adresse ici également à un parlementaire. Je pense que notre pays devra mener une vraie réflexion. Il y a eu ces dernières années l'installation d'un observatoire sur le suicide et des travaux sérieux ont été menés. Néanmoins, nous devrions plus avancer, en particulier sur le suicide des jeunes. Concernant la police, une question reste fondamentale, je n'ai pas le chiffre exact et pardon si je me trompe mais je pense que les 2/3 des suicides des policiers ont été faits avec leurs armes de service.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est le cas.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Il faudrait donc s'interroger. Les armes de service doivent-elles rentrer à la maison le soir ? C'est une vraie question. Nous avons en plus encouragé, pour des raisons liées à l'état d'urgence, que les policiers gardent leurs armes de service...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est même obligatoire.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Ce qui se comprend, mais il a néanmoins un pendant très négatif. Malheureusement, dans un moment de déprime, s'il a une arme de service à son côté, un policier passe à l'acte beaucoup plus facilement, ce qui est terrible pour ces personnes, les familles et notre société.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Comme vous le savez, le suicide est un sujet sur lequel nous restons très concernés.

0420170026

Dotations de l'état spécial du 4^e arrondissement pour l'année 2018, au titre du budget primitif.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Est-ce que je dois sortir ? Non ? Je peux rester.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Après dix ans de mandature, je n'ai toujours pas compris quand le Maire devait sortir et quand il pouvait rester.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est pour le budget. Pour les dotations, je ne savais plus.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Comme chaque année je vais vous présenter les dotations de l'état spécial du 4^e arrondissement pour l'année 2018 au titre du Budget Primitif. La construction d'un budget d'arrondissement se fonde sur l'analyse des besoins de fonctionnement et, à l'issue d'un arbitrage de l'Adjoint au Maire en charge des finances – à savoir Julien BARGETON en juin dernier, les montants des dotations affectées au 4^e arrondissement ont été notifiées à la Mairie par l'exécutif municipal.

Nous allons vous présenter cet état spécial qui se compose comme chaque année de trois dotations : la Dotation de Gestion locale (DGL), la Dotation d'Animation Locale (DAL) et la Dotation d'Investissement (DI). A noter qu'avec la fusion de la ville et du département à compter du 1^{er} janvier 2019, de nouvelles lignes budgétaires ont été créées, afin de simplifier un certain nombre de lignes comptables.

La Dotation de Gestion Locale recouvre principalement les dépenses de fluides, les contrats de service et de fourniture, l'entretien des bâtiments et les dépenses de proximité dont la liste vous a été présentée lors du précédent conseil d'arrondissement du mois de septembre. Le montant de cette dotation pour l'année 2018 s'élèvera à 2.453.290 euros. Pour mémoire, celle de 2017, 2.530.276 euros. Cette baisse de 3% correspond à la sortie de l'inventaire de nos équipements de la Maison des Associations du 4^e. En écartant cette sortie budgétaire, nous assistons quand même à une hausse de la Dotation de Gestion Locale de 1,9%, soit plus de 45.000 euros, qui est liée à l'augmentation des fluides, à l'entrée dans l'inventaire de la Tour Saint Jacques, qui nous apporte une dotation supplémentaire de 15.300 euros et enfin l'augmentation de 8.426 euros qui affecte la ligne budgétaire consacrée au contrat du Centre Paris Anim Simon Lefranc. A noter que le montant dédié aux fluides pour l'exercice 2018 est de 717.309 euros, soit 30% de la dotation. Ce coût élevé est nécessaire. Nous avons enfin une augmentation du fonctionnement des crèches, qui s'explique par une offre bio que nous avons accrue pour proposer aux enfants accueillie une meilleure nourriture. Cela a évidemment un coût, mais nécessaire. C'est un choix fort que nous affirmons.

Le montant de la Dotation d'Animation Locale s'élève pour 2018 à 195.744 euros, soit une augmentation de plus de 15%. Cette dotation est toujours composée de crédits d'animation, des crédits réservés aux travaux urgents et des crédits de fonctionnement des conseils de quartier.

Je rappelle que chacun de ces conseils touche une base forfaitaire de 3.306 euros, qui leur revient à chaque conseil de quartier établi dans le calendrier pour l'année à venir.

La Dotation d'Investissement destinée à financer toutes acquisitions du matériel et la réalisation de travaux dans les équipements de proximité n'a quant à elle pas évolué depuis douze ans. Elle est fixée à 130.000 euros. Les conseils de quartier reçoivent également chacun un montant forfaitaire de 8.264 euros pour les travaux dans leurs quartiers respectifs.

Au total, l'état spécial pour 2018 s'élèvera à 2.779.034 euros. A souligner également que, pour les deux années à venir, les projets de voirie vont nécessiter beaucoup d'investissements. Tous les projets pour chaque année seront évidemment annoncés au prochain conseil d'arrondissement. Nous annonçons chaque année en fin d'année ce qui va être réalisé l'année suivante et nous ne manquerons pas à cette tradition. Je vous remercie.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je suis tout à fait contente qu'on commence à introduire le bio dans les crèches - ou qu'on continue à le faire. J'espère que nous augmenterons. Je ne sais pas si vous avez vu le documentaire *Demain Tous Crétins* qui montre que le QI général a baissé chez les jeunes, et c'est essentiellement dû aux cochonneries qu'on respire et qu'on avale. Il est donc très important pour l'avenir de notre planète de ne pas avoir que des crétins, et cela passe par l'alimentation dans nos assiettes.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des voix. Deux élus s'abstiennent.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION :

COMMUNICATION SANS VOTE : 2017DPA53 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture) « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je ne vais pas tout vous lire l'intégralité de cette très longue délibération mais je vais quand même vous donner la liste des délibérations concernées. Il s'agit :

- du Théâtre du Chatelet, mise aux normes et restauration partielle ;
- du Musée Carnavalet, rénovation partielle, cela concerne le 3^e arrondissement ;
- du Théâtre de la Ville, rénovation partielle, cela concerne le 4^e arrondissement ;
- du Plan Nager à Paris Centre Saint-Merri ;
- du Musée de la Libération et de l'entrée des Catacombes ;
- du Plan Nager à Paris de la piscine Elisabeth dans le 14^e arrondissement ;
- du Conservatoire du 14^e arrondissement
- du Plan Nager de la piscine Blomet dans le 15^e arrondissement ;
- de l'école Dupleix – Cardinal Amette dans le 15^e arrondissement ;
- de l'école Championnet dans le 18^e arrondissement
- de l'école et crèche Chapelle Internationale dans le 18^e arrondissement ;
- du gymnase et jardin rue des Poissonniers dans le 18^e arrondissement ;
- du relogement de services rue Dupré ;
- du Plan Nager à Paris de la piscine Davout dans le 20^e arrondissement ;
- de l'école et crèche Davout dans le 20^e arrondissement ;

Un grand nombre de ces opérations se situent dans les quartiers populaires, mais pas uniquement. Elles s'inscrivent dans la démarche de la Ville de Paris en matière de qualité d'usage, d'économie d'énergie, d'économie de coût, de sobriété et de végétalisation.

Elle concerne différents domaines : la culture, le sport, la petite enfance, le champ social ou scolaire. Pour lancer une partie de ces opérations, quinze délibérations globales ont été adoptées en 2015 et deux en 2016. Les opérations ainsi approuvées depuis le début de la mandature mettent en œuvre le projet d'investissement pour la période 2014-2020 dans différents domaines.

Fin 2016, une première communication avait été présentée pour le bilan 2015 de ces opérations. Il avait été marqué par la phase de désignation des équipes de maîtrise d'œuvre dans le cadre de jurys présidés par Jacques BAUDRIER, l'adjoint compétent et le début des études d'architecture. L'année 2016 est marquée par la poursuite et l'achèvement des études d'architecture de ces projets. Ces études ont été l'occasion d'insister sur la recherche de la sobriété architecturale et de matériaux écologiques, le respect des objectifs environnementaux et des performances énergétiques. La Ville souhaite enfin pour les Parisiens des équipements publics qui se distinguent par leur qualité d'usage, leur robustesse, leur sobriété, tout en étant innovant pour la transition énergétique. L'économie circulaire a également une place importante dans sa réalisation, qui sera développé afin de permettre le réemploi des matériaux et de réduire l'empreinte carbone des chantiers.

Afin de rendre visible ces opérations et d'ouvrir les portes de ces chantiers, la Ville de Paris a mis en place un dispositif en 2016 intitulé « Paris fait Paris », en partenariat avec la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Il consiste à organiser des visites architecturales de ces bâtiments publics à l'occasion de phases opérationnelles différentes : pré-chantier, pendant les travaux et à la livraison.

En 2016 et 2017 une dizaine de bâtiments publics a été visité dans le cadre du programme de rénovation « Construction de la mandature 2014-2020 », ce qui a permis à 730 personnes de bénéficier de la découverte des faces cachées des équipements de la Ville. De nombreuses visites sont encore à programmer au dernier trimestre 2017 pour huit autres bâtiments. « Paris fait Paris » s'inscrit aussi dans une volonté de pouvoir associer les habitants à la réalisation et à la rénovation des équipements publics. Cette démarche permet d'ouvrir les portes de ces chantiers à toutes et tous.

C'était donc une communication, qui ne fait pas l'objet d'un vote, mais qui était importante.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Pour répondre à cette communication, nous avons fait avec Monsieur le Maire et Mme TAIEB la visite du chantier de l'école Saint-Merri. Il y avait deux types de visites, la première avec les parents d'élèves et les enseignants de l'école, organisée par le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme, et la seconde était réservée aux directeurs et enseignants de Paris. Marie COLBOC était justement présente à cette dernière, architecte sur les traces de son papa et très intéressée par son ancienne école.

2017DAC849 (Direction des Affaires Culturelles)

Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer la convention d'occupation du domaine public avec le Centre Pompidou.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'avais un projet de longue date, que j'ai porté avec le conseil de quartier – et je salue Alain GENEL, le président – qui a beaucoup aidé à permettre à ce projet de voir le jour, ce qui n'était pas gagné, sur une place qui mérite beaucoup d'attention, à savoir la place Edmond Michelet, une place assez ingrate pour laquelle avaient été prévus depuis de nombreuses années toutes sortes de projets, parfois un peu coûteux et pour lesquels nous n'avions pas fait de sondages suffisant. J'ai pris soin d'avancer sur ce dossier avec les adjoints concernés et de m'assurer avec les services de la ville que nous puissions y croiser pour éventuellement y implanter un jardin. Nous nous sommes aperçus très vite que la place Edmond Michelet, située entre le café Beaubourg, les logements sociaux de part et d'autre, et le Centre Pompidou, le sol est très minéral. Il y a dans le sol à cet endroit énormément de circulation et d'évacuation de gaz, d'électricité et d'eau. Comme nous l'avons vu pour le bâtiment Saint-Merri Renard, quand il s'est agit de faire bouger un certain nombre de verrues extérieures sur la voie publique, nous nous

sommes aperçues que cela pouvait descendre jusqu'à soixante-dix mètres sous terre et qu'il aurait fallu des explosions dignes de la dernière guerre pour faire exploser un blokhaus.

Nous avons donc été plus modestes. Je siège au Conseil d'Administration du Centre Pompidou et, en intelligence avec les élus, les habitants, le conseil de quartier – que je tiens à saluer une nouvelle fois – j'ai été voir dans les réserves du Centre, qui nous a fait proposition d'œuvres, dont une en particulier, les sculptures de deux architectes qui ont construit le Centre Pompidou, Richard ROGERS et Renzo PIANO. Ces deux œuvres de Xavier VEILHAN, artiste de grande renommée et par ailleurs actuellement représentant de la France à la biennale de Venise, ont fait l'objet d'un choix du comité du Centre Pompidou, avec consultation du conseil de quartier. J'ai dû aller courir trouver des financements privés, que j'ai trouvés. L'œuvre a par la suite été installée dans les temps sur la place Edmond Michelet, à côté du café Beaubourg. Les deux architectes montrent ainsi du doigt l'œuvre qu'ils ont construite en 1975.

On m'a évidemment objecté qu'il y allait avoir des graffiti, que les gens allaient grimper, que cela être détérioré très vite. Avec Alain GENEL, nous avons appris depuis pas mal de temps que dès que l'on installait du beau dans un quartier très fréquenté, qui peut effectivement parfois connaître des comportements interactifs ou participatifs... Je repense notamment à la petite verrière abandonnée et très insalubre rue Saint Martin et rue du Cloître Saint Merri. Nous y avons installé des bancs et un mur de graff. Grâce à vous, le collectif a également aménagé le mur des logements sociaux non loin de la place. Cela a fait la démonstration que lorsqu'on installe du beau et des œuvres d'art importantes et majeures dans l'espace public, les habitants se les approprient et régulent ensuite l'espace public eux-mêmes. La Ville de Paris est également là, par ses services, pour s'assurer que le nettoyage et l'entretien seront au rendez-vous.

L'accord a été signé avec le Centre Pompidou mais encore faut-il que ce dernier, soit validé par le Conseil Municipal. Comme il n'y avait pas de conseil programmé entre l'érection des œuvres et la signature de la convention, je présente ce soir, à votre sagacité, l'installation de ces œuvres et vous demande d'accepter qu'elles ne soient pas retirées. Vous me mettriez dans un grand embarras, à la fois pour les mécènes qui l'ont produites que pour celles et ceux qui se sont réjouis de voir la place Edmond Michel faire enfin l'objet d'une rénovation. Je vous rappelle que le kiosque de journaux, ingrat et inapproprié, a été déplacé de manière à ce que la végétalisation et l'aménagement des terrasses, qui a fait la vie de ce quartier tellement visité, puissent progresser. Je suis un peu long mais il s'agit d'un morceau de Paris tellement partagé, tellement international. C'est un quartier dans le quartier, auquel nous sommes très attachés. Cette vie de quartier, je veux qu'on la respecte et qu'on la valorise.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je dois dire que c'était vraiment une excellente idée. Je trouve formidable d'avoir sorti ça des réserves de Pompidou. Ces sculptures ne seraient nul part mieux ailleurs. Elles sont très bien à cet endroit, au point d'imaginer que l'artiste aurait voulu qu'elles soient placées là. C'est une grande réussite.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je voudrais remercier Mme FAUGERON. Elle était là et connaît un peu l'histoire. Il se trouve également que je connais cet artiste depuis très longtemps, je le voyais quand j'étais Adjoint à la Culture. Il m'avait glissé un jour qu'il avait fait ce projet, qui restait dans les réserves du Centre Pompidou. Je m'en suis souvenu. Comme le dit Corine FAUGERON, c'était finalement son souhait, mais encore fallait-il trouver le moment opportun et que cela corresponde à un projet d'espace urbain pertinent. Les circonstances ont été réunies et je sais que mon prédécesseur, Mme BERTINOTTI, a beaucoup travaillé pendant de nombreuses années à la rénovation de cet espace. Elle savait qu'il s'agissait d'un lieu compliqué pour lequel il fallait de la patience. A un moment donné les circonstances ont été les bonnes et je pense que tous les élus peuvent se réjouir quand on installe des œuvres majeures à Paris. On n'est pas n'importe quelle ville.

Karen TAÏEB, Adjointe au Maire

Je voulais vous dire toutes mes félicitations d'être allé au bout de ce projet. Ce n'est jamais évident d'installer une œuvre de cette envergure et, comme le disait Corine FAUGERON, à l'endroit où elle devait être. Donc bravo au Maire du 4^e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je veux que ce soit collectif et que les habitants, et le conseil de quartier, se sentent parties prenantes. Si le conseil de quartier et les élus ne m'avaient pas soutenu pleinement – et je salue beaucoup Julien LANDEL qui a joué un rôle essentiel, cela aurait pu à un moment donné... Des deux côtés, les juristes des services de la Ville et ceux du Centre Pompidou trouvaient au dernier moment des raisons pour ne pas conclure d'accord. Finalement, la discussion entre le Président, Bruno Julliard et moi-même a réussi à mener le projet à terme. Le problème est que je ne pouvais pas garantir qu'il n'y aurait pas de graffiti, et je vous jure que je ne peux pas le garantir d'avance. Pour l'instant, il n'y en a pas. Je vous encourage à y aller, c'est un lieu de rencontre merveilleux.

Si vous en êtes d'accord, je mets au vote cette délibération obligatoire et nécessaire. Cela me soulage de l'avoir précédée. Il faut parfois mettre la charrue avant les bœufs, ou l'art avant les conventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Boniface N'CHO rejoint la séance.

**2017DDCT149 (Direction de la Démocratie, des citoyens et des territoires)
Subventions Fonds du maire (26.750 euros) à 5 associations et un organisme (4^e)****Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Il s'agit de :

- 5.000 euros à l'association *des Revalisateurs ad Rev*, créée en 2013 pour la mise en place d'ateliers chorégraphiques et la préparation de plusieurs performances dans l'espace public sous la direction du chorégraphe Johan ANSELEM ;
- 2.700 euros à la SARL *Carlotta Cinéma* qui, en collaboration avec un comité composé d'habitants du 4^e arrondissement, va proposer tout au long de l'année, pour la deuxième année consécutive, une programmation thématique adaptée aux préoccupations et aux envies des riverains. Cela se passera au Luminor, sur la base d'une séance par mois, le lundi ou le vendredi à 14h ;
- 500 euros à l'association *Age d'Or* pour une exposition photographique dans la salle Leïla Alaoui de la Mairie du 4^e arrondissement ;
- 5.000 euros à l'association *Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme* pour la création d'un parcours de visite en anglais du Marais pour les visiteurs anglophones ;
- 3.500 euros à l'association *Lion's Club Paris Ile de la Cité* pour la réalisation d'un après-midi festif lors de Mardi Gras à la Mairie du 4^e et contribuer à l'hébergement hivernal de sans abris.
- 10.000 euros à l'association *Paris Audiovisuel Maison Européenne de la Photographie*, pour l'organisation de l'exposition Michel SLOMKA dans le cadre de la deuxième biennale des photographes du monde arabe du 13 septembre au 17 novembre 2017.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je sais que les élus sont pour la culture omniprésente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017DAC850 (Direction des Affaires Culturelles)**Tour Saint-Jacques (4^e) Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2017/2020****Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Il s'agit de conclure un avenant à la convention d'occupation temporaire de la Tour Saint-Jacques, propriété de la Ville de Paris. En mars 2017, la Ville avait signé une convention avec la société *Des Mots et des Arts* pour la gestion de l'édifice pour une période qui allait de 2017 à 2020. En 2017, la Tour ouvrait du 1^{er} juin au 1^{er} novembre, avec des visites en anglais certains lundis. Cette nouvelle convention couvre la saison 2017 d'ouverture de la Tour Saint Jacques et sera renouvelable trois fois jusqu'à la saison d'ouverture 2020.

La Tour est située dans le square Saint Jacques, premier espace vert ouvert à Paris, qui a fait l'objet d'une longue période de traitement sanitaire en raison de la prolifération de rongeurs. En conséquence, le jardin, et a fortiori la Tour n'ont été accessibles au public et aux visiteurs qu'à compter du 23 juin, soit avec trois semaines de retard sur le planning. La société *Des Mots et des Arts* ayant recruté des guides historiens pour les visites programmées du 1^{er} au 30 juin, la fermeture du square a entraîné une perte de chiffre d'affaires que nous tentons de compenser en laissant la société occuper le domaine public un mois de plus. Le présent projet prolonge ainsi la période des visites jusqu'au 3 décembre 2017. Je vous demande d'en délibérer.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Plutôt que de parler de « chiffre d'affaire », j'utiliserais « recettes ». L'entretien du patrimoine, qui est de plus en plus coûteux, car il vieillit. Les sommes sont considérables et toutes manifestations, fréquentations, visites sont évidemment vitales.

Concernant les rongeurs, je vous encourage, dans la mesure du possible à ne pas hésiter à dire à celles et ceux qui visitent et aiment Paris de faire très attention lorsqu'ils grignotent leur sandwich, leur fallafel et toutes ces bonnes choses délicieuses de Paris sur des bancs de ne pas laisser la nourriture au sol. C'est la première cause de l'augmentation des rongeurs dans le centre de Paris. Je suis très heureux de mettre des bancs, pour pouvoir s'asseoir, faire des pauses, pique-niquer. Tout le monde n'a en effet pas les moyens d'aller dans un restaurant. Veillons à ce que ce problème sanitaire, par ailleurs également répandu à New-York, Londres, Rome, et dans toutes les grandes villes traversées par un fleuve. Les pesticides, qui étaient une manière de les éradiquer, ont heureusement disparu mais nous devons rester vigilants. Les services sanitaires y veillent.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

J'entends ce que vous dites et vous avez raison d'appeler au civisme des touristes, des Parisiens et des habitants de l'arrondissement. La vérité Monsieur le Maire, c'est que la majorité de la Ville de Paris a totalement été à la ramasse. Pendant trois ans je vous ai sensibilisé – nous pouvons reprendre les comptes rendus des conseils d'arrondissement - sur la prolifération des rats. Je les ai vus en bas de chez moi...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

On les a tous vus.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Vous les avez tous vus mais rien n'a été fait.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oh si !

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Non, vous avez entendus la crue de la Seine pour enfin réagir...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Non, vous n'êtes pas le seul à avoir vu des rats et à avoir réagi.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Monsieur le Maire, nous avons le droit d'avoir des désaccords. Sans quoi nous serions tous dans la majorité, quoique j'ai cru comprendre que ce n'était pas aussi simple que ça. Votre majorité, et je ne parle pas que du 4^e arrondissement car c'est un sujet qui dépasse la responsabilité du maire d'arrondissement même s'il est là pour interpellier les services de la Ville, n'a pas été traité assez en amont la problématique des rats à Paris. C'est une vérité. C'est bien de dire que les touristes doivent faire attention quand ils mangent leur sandwich mais vous ne vous êtes pas donné les moyens pour résoudre ce problème, qui est un vrai problème sanitaire, au-delà du fait que beaucoup de gens ne trouvent pas très agréable d'avoir des rats en bas de chez eux, voire dans leur immeuble, voire dans leur appartements.

Il y a eu un vrai problème de prise en compte de ce sujet. Je suis heureux que ce soit en parti derrière nous mais pas totalement non plus, car la prolifération continue. Trouvez-vous normal, Monsieur le Maire, que des jardins réservés à des enfants aient été fermés pendant près d'un an dans l'arrondissement ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Heureusement qu'on les a fermés.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

C'était une nécessité car vous n'avez pas pris le problème en amont. On vous a sensibilisé à plusieurs reprises sur le sujet. Il y a des choses que vous faites bien, je les vote, il n'y a pas de problème mais, sur ce sujet, pardon de vous dire que la majorité a eu un métré de retard, voire deux.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je suis intervenue en Conseil de Paris il y a plusieurs années avec des vœux concernant la dératisation. C'est un sujet qui est pris en main depuis de nombreuses années. Il se trouve que les crues ont effectivement amené ces rats en très grand nombre à la surface de notre ville. C'est un vrai problème, nous en sommes tous conscients et je ne peux pas vous laisser dire que rien n'est fait. Il y a en revanche des traitements qu'on ne peut plus utiliser aujourd'hui, de par la nouvelle résistance de ces petites bêtes intelligentes. Certains produits ne marchent plus et on ne peut pas non plus éliminer d'un coup de baguette magique les rats de Paris, même si des choses sont effectivement mises en action en ce moment. Beaucoup d'études ont également été lancées pour savoir comment agir. La première des choses, pour protéger la population, est déjà de fermer certains jardins quand il y a une prolifération de rats. Il n'est en effet pas question de mettre des enfants à proximité de ces petites bêtes. Je ne peux donc pas vous laisser dire que rien n'est fait à la Ville de Paris.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je n'ai pas dit que rien n'était fait. Je vous ai dit que vous n'avez pas traité le sujet en amont. Il n'y a pas eu de prise de conscience de la municipalité sur ce problème de santé publique. C'est une réalité et je ne suis pas le seul à le dire.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Il y a eu une prise de conscience et nous avons par ailleurs observé une augmentation de la présence de ces rats, due aux phénomènes de crues que nous avons connus récemment.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint du Maire

Pour être intervenu à plusieurs reprises sur ce problème de rats dans l'arrondissement, je reconnais ça fait long de fermer un square pendant plusieurs mois, voire une grande partie de

l'année, mais il faut savoir qu'il y a plusieurs techniques utilisées coup sur coup dans ces squares, et cela demande beaucoup de temps. Il y a tout d'abord l'enfumage des terriers, l'utilisation de certains appâts pour faire sortir les rats en surface et faire en sorte qu'ils mangent certaines nourritures. Le fait de ne plus utiliser certains produits toxiques et aujourd'hui prohibés a favorisé la résistance des rongeurs et leur prolifération. Cela a en effet été très long. Nous avons reçu beaucoup d'habitants nous l'ont dit. On ne pouvait plus rentrer dans les squares et c'était très pénible pour nous de voir le square fermé de si longs mois. Les techniques ont mis beaucoup de temps à prouver leur efficacité car il a fallu aussi que les techniciens s'adaptent à des nouveaux produits. C'était nécessaire, mais je vous concède que la fermeture a été un peu longue.

On ne peut pas encore dire aujourd'hui qu'il n'y a plus un seul rat. Cela reste un vrai problème. En dehors du fait de réduire la part de nourriture jetée dans les squares, il y a aussi d'autres choses sur lesquelles nous allons devoir être beaucoup plus proactifs. J'ai notamment essayé de solliciter un certain nombre de copropriétés car à chaque fois qu'on dératise un endroit public, il faut qu'autour les copropriétés, qui ont d'ailleurs l'obligation légale de dératiser une à deux fois par an, puissent le faire en même temps. Les rats peuvent en effet fuir le square pour aller se réfugier dans les immeubles. Il y a donc tout à travail de proximité à mener autour des lieux dératés et ceci prend beaucoup de temps.

C'est long, mais la réaction est venue de la part des services – peut-être trop tard, c'est votre avis – mais elle est là. C'est un problème qui va demeurer. Il va falloir être très vigilants et arriver à trouver des techniques pour ne plus fermer les endroits publics aussi longtemps et permettre en même temps aux dératisations d'être plus efficaces. J'espère qu'on trouvera de nouveaux produits non toxiques qui diminueront la part des rongeurs.

Je sais qu'il y a aussi un débat dans certains groupes politiques qui veulent préserver les rongeurs, qui ne seraient pas forcément nuisibles. Il est vrai que les rats dans les squares ne sont pas forcément nuisibles en termes sanitaires, comme l'ont dit beaucoup de professeurs dans les médias au moment où les dératisations ont été nombreuses dans Paris. C'est néanmoins un climat qui s'instaure. A partir du moment où les rats sont là et se nourrissent de la nourriture laissée aux abords... Il y a aussi le phénomène des nourrisseurs de pigeons qui, je le rappelle, sont interdits par le règlement sanitaire de la Ville de Paris, attirent les rats. Nous essayons aussi de travailler sur le phénomène des pigeons et vous savez comme moi que le nourrissage sauvage est un vrai fléau à Paris, notamment dans les squares pour enfants autour des Halles et de Beaubourg. Vous savez comme moi qu'on s'est engagés très tôt sur ce sujet du nourrissage mais le problème est très compliqué à résoudre dans des temps très courts. Il faut beaucoup de patience et nous n'avons pas fini.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je vous remercie pour l'honnêteté de votre réponse, que je rejoins en partie. Je répète que je n'ai jamais dit que rien n'a été fait mais vous venez de préciser que vous avez agi en réaction. Je pense qu'il y a trois ans nous aurions pu être en anticipation. C'est derrière nous. D'autre part, je vous rejoins totalement sur le lien avec les pigeons, et particulièrement dans le quartier Beaubourg. Il est hallucinant au regard de l'autorité publique – et ce n'est pas la faute de la mairie – que des personnes bien identifiées puissent continuer sur le parvis Beaubourg à donner à manger à des pigeons. Je me souviens du témoignage du kiosquier à l'angle de la rue Saint Martin et de la rue Rambuteau qui m'expliquait qu'il pouvait trouver des rats sur ses journaux le matin, et que ces derniers étaient là à cause des graines qu'on donnait aux pigeons. Enfin, il est vrai que si on dératise dans un square et que les immeubles autour ne jouent pas le jeu, cela ne sert à rien. Quelle est la réaction des syndicats d'immeuble ? Jouent-ils le jeu ? Est-il facile de les sensibiliser ? C'est une vraie question.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ils sont évidemment sensibilisés et informés mais, dans les faits, c'est très inégal. Comme pour Airbnb.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint du Maire

C'est tout le problème et je pense qu'il y a vraiment un travail à faire entre la mairie et l'ensemble des syndicats sur Paris pour qu'on avance main dans la main sur ces sujets, dératization ou Airbnb, vers une politique commune. Notre rôle s'arrête à la porte de l'immeuble mais il faut ensuite que l'on ait des interlocuteurs pour travailler ensemble. Cela a été particulièrement difficile autour de la Tour Saint-Jacques. Je n'ai rencontré deux copropriétés qui ont joué le jeu.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

La Maire de Paris a-t-elle réuni les principaux syndicats d'immeubles ? Certains d'entre eux représentent des milliers d'immeubles dans Paris, ont-ils été sensibilisés ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Philippe CHOTARD, le Secrétaire Général de la Ville, a piloté les travaux. Pour avoir assisté à de nombreuses réunions sur ce sujet, je peux attester qu'il s'est donné à fond pour que des bonnes solutions soient trouvées sans que l'on se retrouve en contradiction avec les règles sanitaires en vigueur. Il faut également démêler le canevas de ce qui relève du public et du privé, et les rats ne font pas cette différence.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Ils ne sont pas si intelligents que ça.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ils sont malins car ils vont là où c'est le plus accueillant. Nous en avons à la Mairie, j'ai une petite souris qui passe régulièrement dans mon bureau. Je la connais bien, je lui ai même donné un nom. Nous avons autrefois ce système, maintenant interdit, de tapettes. Les gens m'ont encore demandé l'installation de tapettes. Cela ne me paraissait pas très opportun, pour plusieurs raisons – particulièrement dans le Marais. Je me suis opposé à cette vieille méthode, répréhensible, mais qui était la manière la plus efficace pour choper ces petites bêtes. Nous avons maintenant dans les bureaux des petites cages avec des produits, qui sont tout à fait convenables et légaux. C'est interminable et, à mon avis, nous ne sommes pas au bout du sujet.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

J'étais à une réunion la semaine dernière à l'Hôtel de Ville sur la question des animaux en ville et, bien évidemment, nous avons abordé la question des rats. Il nous a été expliqué que l'intervention et la fermeture, certes parfois très longue, servaient justement à empêcher le risque sanitaire. Ce n'est qu'à partir d'une certaine quantité de rats que nous avons un risque sanitaire. Ils appellent cela la « dose infectante » et la Ville a su anticiper les moments où l'on l'atteindrait, grâce à sa connaissance du rythme de reproduction des rats. Un couple de rats peut en effet avoir comme descendants 1.000 à 10.000 rats. La Ville mesure ce risque et s'y intéresse de très près.

En revanche, les rats sont aussi des auxiliaires des services de propreté de la Ville. Il ne faut pas non plus les voir que du côté négatif. Ils ont également un côté positif dans les égouts et les jardins, en se nourrissant notamment de la fiente des pigeons. Ils font donc aussi partis de ceux qui nettoient les jardins. Il est d'ailleurs désormais interdit de dire « animaux nuisibles », cette notion n'existe plus légalement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ce n'est quand même pas un animal de compagnie ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ca peut tout à fait être un animal de compagnie. Il y en a beaucoup qui ont des rats.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je préfère les chiens, franchement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Moi aussi. Mais j'ai eu des souris, et c'est mignon aussi.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

On pourra tous relire *Des souris et des Hommes* de Steinbeck, un chef d'œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017DAC345DJS (Direction des Affaires Culturelles/Direction de la Jeunesse et des Sports)**Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Nous concernant, il s'agit du Conservatoire Mozart du centre de Paris et du Pôle Simon Lefranc. La Ville de Paris propose aux jeunes parisiens l'apprentissage de la musique, qui s'appuie sur l'enseignement des conservatoires municipaux, sur le développement de l'offre des centres Paris Anim', ainsi que sur les professeurs de la Ville de Paris qui interviennent dans les écoles élémentaires. Nous sommes d'ailleurs la seule ville en France à proposer des professeurs qui enseignent la musique, les arts plastique et l'éducation physique aux enfants des écoles élémentaires. Les 17 conservatoires municipaux d'arrondissement proposent à 20.000 jeunes une offre de qualité en arts dramatiques, danse et musique, et 50 centres Paris Anim', comme le Pôle Simon Lefranc, sont des lieux de partage, de convivialité et d'animation qui proposent des activités autant sportives, artistiques que culturelles, qui reposent sur les principes de l'éducation populaire.

Conformément aux engagements qui ont été pris devant le Conseil de Paris, une réforme des conservatoires a été initiée en 2015, afin d'accroître le nombre de places disponibles, de diversifier le profil des élèves et, renforçant les liens avec l'école, de créer de nouvelles filières collectives et de développer le partenariat avec des structures associatives locales intervenant dans les champs sociaux et culturels. Cette réforme qui se déploie sur l'ensemble de la mandature vise à construire à l'échelle de chaque arrondissement une offre renouvelée, cohérente et complémentaire en lien avec les structures de l'arrondissement oeuvrant dans les champs de l'enseignement artistique. C'est bien dans ce cadre que cette convention doit être signée, entre le conservatoire Centre de Paris et le Pôle Simon Lefranc

Je voulais ajouter que cette réforme des conservatoires fait l'objet d'un suivi. Dans le comité de suivi, M. Stéphane EMIN est déjà invité. Il est donc déjà partenaire à part entière. Concernant les liens avec l'école, un parcours musical a été mis en place avec le conservatoire proposé aux enfants de CP des écoles élémentaires, avec trois actions par an. Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention de partenariat entre le conservatoire de la Ville de Paris et le Centre Simon Lefranc.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous avons déjà évoqué ce sujet il y a peu. Je voulais rappeler que le groupe UDI-Modem allons voter pour, avec néanmoins les réserves que nous avons déjà appelées à l'époque. Nous apprécions que cette réforme permette un accès plus large aux conservatoires. Notre réserve est liée au fait que la réforme des conservatoires est toujours en cours et que nous sommes contre le tirage au sort en vigueur aujourd'hui. Nous sommes également pour un maintien, en tout cas jusqu'à un certain niveau, des cours personnels donnés par les professeurs. C'est un rappel de ce que j'avais dit il y a un ou deux conseils.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Nous discutons de cette proposition dans le comité de suivi, ainsi qu'au sein du conseil d'administration du conservatoire Mozart.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous êtes entendu. Nous sommes plusieurs à être proches de cette position.

La délibération est adoptée à la majorité des voix. Un élu s'abstient.

2017DEVE170 (Direction des Espaces verts et de l'Environnement)**Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.****Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint du Maire**

Il s'agit d'une délibération assez conséquente. Je vais tâcher de la résumer du mieux que je peux. C'est une très belle délibération qui nous engage pour les années à venir. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'objectifs que nous nous fixons et de propositions que nous voulons mettre en oeuvre, et en aucun cas de choses arrêtées et gravées dans le marbre. Il s'agit de renouveler le Projet de Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris.

Ce Plan de date pas d'aujourd'hui. Dans sa première mouture de 2007, nous avons fixé de réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, et porté à 25% la part d'énergie renouvelable. Ces dix ans d'action ont amené à près de 10% de baisse de l'empreinte carbone du territoire parisien. Ce n'est pas rien, mais pas assez au regard des Accords de Paris, au niveau que l'on veut se fixer en terme de santé publique et pas assez pour les générations futures. Il convient donc de se fixer aujourd'hui des nouveaux objectifs jusqu'en 2050. Cela peut paraître ambitieux, la mandature se terminant en 2020. Il n'y a pas de meilleure politique qu'une politique qui anticipe et, surtout, qui se projette et fait en sorte d'avoir un territoire beaucoup plus sain pour les générations à venir et nos enfants.

Nous nous proposons donc, dans ce nouveau Plan Climat, de réduire encore l'empreinte carbone de l'administration. Nous avons à ce jour déjà rénové 240 écoles afin de réduire l'empreinte énergétique de ces établissements scolaires. Nous menons depuis 2011 un programme de rénovation de l'éclairage public. En dix ans, plus de 50.000 m² de panneaux solaires ont été implantés sur Paris et la part d'alimentation durable a augmenté jusqu'à 37%. Un Plan Climat ne consiste pas qu'à réduire la pollution mais à mener une politique véritablement transversale – que l'on appelle systémique en géographie – et qui permet d'agir dans tous les domaines : le logement, les écoles, l'alimentation, les transports, autant de sujets sur lesquels je vais revenir dans les objectifs. Il s'agit notamment d'améliorer l'empreinte énergétique des logements sociaux. 36.200 logements ont ainsi été rénovés. Les logements à venir, et déjà budgétisés, intègrent notamment tous les logements du village Saint Paul. Vous vous rappelez peut-être que nous avons fait plusieurs réunions publiques pour annoncer des rénovations très coûteuses mais néanmoins très nécessaires de l'ensemble des logements de ce village, que ce soit sur l'isolation phonique et de chaleur ou la rénovation de l'éclairage.

L'élaboration du nouveau Plan Climat fait suite à un vœu que nous avons adopté en juin 2017 pour suivre les principes de l'Accord de Paris. Il a été décidé, suite à 500 propositions, de revoir ce Plan Climat et d'avoir pour objectif une ville totalement neutre en carbone, avec 100% d'énergie renouvelable en 2050. Pour arriver à cet objectif très ambitieux, il est nécessaire de prendre des mesures et d'impulser une politique très volontariste, des actions d'accélération d'ici 2020, un Plan d'actions d'ici 2030 et une vision de Paris en 2050. On ne pourra m'objecter qu'en politique il faut avoir des visions ambitieuses. Diminuer de 100% les émissions intra-muros, ce n'est pas rien. Réduire de 50% les émissions locales de gaz à effet de serre par rapport à 2004, favoriser la réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire, réduire de 35% la consommation d'énergie, se doter de 45% d'énergie renouvelable dans la consommation, respecter les recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air.

Pour entrer dans le vif du sujet, et notamment favoriser un approvisionnement à 100% en énergie renouvelable d'ici 2050, il est proposé de réfléchir à de nouveaux réseaux de stratégie énergétique avec la mise en place d'un schéma directeur des réseaux énergétiques pour Paris, en commençant par les réseaux de chaleur et du froid en 2018, puis en intégrant l'électricité et le gaz. Cela demande de travailler main dans la main avec nos partenaires. Je pense notamment à Enedis pour ce qui est des circuits électriques. D'ici 2020, nous voulons nous doter d'un service public de la donnée énergétique porté par l'Agence Parisienne du Climat en vue de mettre en oeuvre les nouvelles possibilités offertes par la révolution numérique et le service de l'Intérêt Général et de la Transition Energétique. Nous voulons également développer des partenariats

urbain/rural - je pense notamment aux circuits courts et aux circuits fluviaux qui permettront un meilleur approvisionnement en denrées alimentaires - encourager l'installation de centrales solaires dans le parc floral, la récupération de chaleur dans les égouts, la géothermie pour le chauffage des serres du centre de production viticole de Rungis et les coopératives citoyennes à produire des énergies renouvelables.

Nous continuerons ce plan de rénovation dans le logement social pour réduire l'empreinte énergétique dès 2018 avec 4.500 logements rénovés l'an prochain, et passer dès 2020 à 5.000 logements sociaux rénovés chaque année, avec 60% de gain moyen. Concernant le parc privé, je rappelle que le Maire avait souhaité accueillir en Mairie du 4^e la démarche *Ecorénovons Paris* qui vise à s'adresser aux copropriétés via les syndicats pour les aider à réduire leur empreinte énergétique par le biais de subventions accompagnant les projets qui garantissent une vraie baisse de l'empreinte énergétique sur tout l'immeuble. Nous voulons également renforcer le soutien de la Ville au développement du tiers financement qui constitue une offre d'accompagnement global à la rénovation énergétique de la copropriété.

Le Plan Climat s'adresse également à la mobilité. Je sais qu'il y a beaucoup de débats, je ne tiens pas à les rouvrir ce soir mais je vais quand même rappeler ce qui a été fixé comme objectifs pour 2050 : zéro véhicules diesel en 2024 et zéro véhicules essence à Paris en 2030, abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h d'ici 2020 hors grands axes pour un Paris 100% cyclable, préparer la transformation du boulevard périphérique en train au sein du forum métropolitain du Grand Paris car Paris n'est pas coupée du monde et encore moins des communes franciliennes, se fixer l'objectif de disposer de transports en commun dé-carbonés d'ici 2025 grâce aux lignes à haut niveau de service, et notamment celles que l'on aura sur les quais hauts, et soutenir les nouveaux services vélos. Je ne rentrerai pas plus sur ces sujets qui ont déjà fait l'objet d'autres débats mais sachez qu'il y a plusieurs réflexions et je me permettrais d'en dire quelques mots, notamment concernant la mise en place d'un espace logistique. On nous reproche souvent de vouloir réduire la place de la voiture mais quid des entrepreneurs ? Des entreprises qui travaillent dans le bâtiment et qui ont besoin de circuler ? Des livraisons ? Il y aura dans ce Plan Climat la proposition de créer un réseau d'espaces logistiques d'ici 2030, qui viseront à créer des plateformes pour concilier tous les acteurs économiques et faire en sorte que l'on puisse mutualiser la mobilité. Tout un travail suivra : développer le fret fluvial, travailler sur les déchets, l'alimentation durable en partenariat avec les exploitations agricoles du bassin parisien.

Enfin, la mobilisation de toutes et tous sera sollicitée par un dispositif qui accordera une grande place à la concertation et à l'action des Parisiennes et des Parisiens. Vous avez également développé dans la délibération le financement de la transition sur le territoire, l'amélioration du cadre de vie et la résilience face aux extrêmes climatiques. Il est en effet important de prendre aussi en compte les événements qui peuvent se passer en terme de changements climatiques.

Je m'arrête là. Vous aurez compris qu'il s'agit d'un Plan ambitieux et très détaillé. Je répète qu'il s'agit d'objectifs à atteindre. Nous souhaitons bien évidemment avoir une large majorité autour de ce nouveau Plan Climat. Je vous remercie.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Le groupe UDI-Modem votera pour. Nous saluons les objectifs ambitieux et la vision donnée dans ce Plan. Notre remarque de fond concernera toutefois l'ambition de la vision et la réalité des plans d'action. Yann WHERLING est beaucoup intervenu au niveau du Conseil de Paris sur ces questions et la nécessité d'avoir une vision ambitieuse mais également des plans raisonnables. Sur d'aussi longues durées, il y a une question de crédibilité dans le temps, qui peut baisser si les étapes ne sont pas atteintes. Il faut garder la vision mais également fixer des objectifs atteignables. C'est notre crainte. Nous notons également en point très positif – vous l'avez souligné – que le périphérique n'est plus considéré comme une frontière et que le Plan réfléchit au niveau de la région, ce qui n'a pas toujours été le cas. Il faut le saluer. Enfin, le groupe UDI-Modem restera vigilant sur les méthodes, qui doivent rester incitatives et non coercitives.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

C'est un Plan intéressant car complètement transversal. L'air est affecté par tout ce que l'on fait. J'aurais en revanche un vœu à exprimer au Conseil de Paris qui peut apporter des amendements. Je note qu'ils veulent à chaque fois faire référence à l'état de 2004 et non de 2007, date du premier Plan Climat. Je trouve qu'il serait plus intéressant que la référence soit 2007. Nous avons vu que de 2004 à 2017, les choses ont avancé mais n'ont pas atteint l'objectif qui avait été fixé. Nous sommes en effet arrivés à 10% de réduction des gaz à effets de serre alors que l'on voulait 25%.

J'ai aussi une question. Comment n'avoir que de l'électricité produite par des énergies renouvelables ? Aujourd'hui, même lorsque vous n'avez pas d'abonnement Edf mais Enercoop, vous ne recevez pas chez vous que de l'énergie renouvelable. Vous avez un mix d'énergie renouvelable et d'énergie nucléaire, car c'est le même câble qui transporte cette électricité et qui ne fait pas le distinguo. Paris va-t-elle construire ses propres lignes à haute tension qui ne seraient alimentées que par de l'énergie renouvelable ? C'est une question que je me pose.

Concernant l'alimentation, le Plan insiste également beaucoup sur une alimentation moins carnée. L'idée est de manger moins de viande, qui contribue pour beaucoup à l'émission des gaz à effet de serre.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous suggère que votre groupe au Conseil de Paris écoute vos propositions et qu'il les porte. Ce serait légitime.

La délibération est adoptée à la majorité des voix. Un élu s'abstient.

2017DEVE167 (Direction des Espaces verts et de l'Environnement)**Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville »****Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

J'ai toujours les délibérations un peu amusantes. Je suis là pour lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et à insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux. Nous avons parlé des rats mais nous subissons aussi actuellement les assauts d'une nouvelle espèce invasive à Paris, ce sont les tiques. On ne les trouvait avant qu'à la campagne. Aujourd'hui les tiques sont entrées dans Paris, et les moineaux mangent énormément les tiques. Comme nous avons une baisse très importante du nombre de moineaux sur Paris, nous avons perdu notre « Brigade anti-tiques » qui, sans doute, permet cette invasion. Tout est toujours lié. On ne peut jamais penser uniquement sur un point, il faut toujours voir l'ensemble des choses. Nous allons faire en sorte que les moineaux reviennent et les hôtels à insectes ne serviront pas à abriter les tiques – qui préfèrent les herbes folles – mais à nourrir nos moineaux. Ces deux projets sont donc complètement liés.

La disparition des moineaux n'est pas un phénomène récent. Nous lançons déjà un appel en 2007 dans toutes les villes d'Europe. Il est lié aux nouvelles constructions et aux rénovations qui font disparaître les trous dans les murs, où les moineaux installaient leurs nids. Ils n'ont pas besoin de beaucoup de place mais ne la trouvent plus dans les nouveaux revêtements de nos murs. Nous sommes donc obligés aujourd'hui de construire des abris à moineaux. Il s'agit d'un appel pour les copropriétés et les bailleurs sociaux. La Ville fournit gratuitement les abris à moineaux et hôtels à insectes. Ces derniers pourraient d'ailleurs faire l'objet de concours d'architecture, beaucoup de choses sont possibles. Les abris à moineaux doivent quant à eux être très fonctionnels. Les moineaux n'iront pas n'importe où. J'invite ainsi les copropriétés et les bailleurs sociaux – qui ne sont peut-être pas dans la salle aujourd'hui – à se rapprocher de la DEVE pour obtenir ces abris.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup pour cette joie communicative. Il y aura sans doute des nouveaux emplois, comme syndic d'hôtels à insectes.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il y a une inventivité extraordinaire autour de ces hôtels à insectes. Nous en avons quelques uns dans nos jardins. Allez voir dans le jardin naturel derrière le Père Lachaise, vous verrez un ensemble d'hôtels à insectes absolument extraordinaires.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous allons voter pour et de manière très sérieuse. J'insiste. On ne peut pas en même temps avoir un discours sur un Plan à 2050 et finalement sourire sur les actions locales. Elles sont toutes aussi sérieuses.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous sommes joyeux et sérieux.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Ces actions se feront par le haut et par le bas. On fait partie d'un tout et cette délibération est tout à fait intéressante.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est juste. Vous savez, il y a un échec qui me fait souffrir, c'est que je n'ai pas réussi à faire partir la camionnette délictueuse de la rue des Blancs Manteaux et de la rue du Temple. J'ai même une pétition d'habitants qui me qualifierait de meurtrier si M. BELVEDERE venait à mourir dans l'exercice de sa passion.

Un habitant

Il est loin de mourir.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je sais. Si vous saviez le temps qu'on a passé avec le commissaire pour saisir la Préfecture... On a tout fait ! Les services sanitaires sont passés. J'étais vice-président de Saint-Anne et j'avais même envisagé une manière de regarder s'il y avait un problème qui relevait de la santé mentale. A chaque fois que son véhicule était enlevé, quelqu'un payait l'amende. Même des journalistes du service public m'ont écrit pour me traiter de monstre, que je touchais au charme de Paris, au nourrissage de pigeons, aux crottes sur les bancs, etc... C'est un truc à perdre ses nerfs. Surtout que ce monsieur insulte les enfants et une catégorie d'habitants du quartier. Il vit au milieu de ses graines, il a deux automobiles, une vieille Mercedes immatriculée à Rome... C'est incroyable.

Un habitant

Elle était rue Rambuteau, elle n'est plus là.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Elle existe toujours ! Elle est dans un garage ailleurs. Je connais le dossier par cœur. Elle est ailleurs et elle va revenir. Bonne chance au suivant pour s'occuper de M. BELVEDERE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**COMMUNICATION SANS VOTE - 2017DVD27 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Réaménagement des places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta – Communication du bilan annuel du projet****Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

Le réaménagement de ces sept places parisiennes est un des projets phares d'investissement de la mandature. L'objectif est de réaliser des réaménagements en faveur d'un espace public

accessible à tous, d'avantage végétalisé, rééquilibré au profit du piéton et des circulations douces, en offrant de nouveaux visages afin de faire de la capitale une ville bienveillante, harmonieuse et durable.

Le projet a fait l'objet d'une riche phase de concertation préalable. Un bilan d'avancement de ce projet comporte notamment une présentation des marchés de travaux, des marchés de fourniture, services passés ou à passer, qui nous est présenté dans cette communication. Pour rappel, le travail de concertation et de conception mené depuis 2015 a permis d'évaluer un coût d'aménagement estimé à 44 M euros pour l'ensemble des sept places, avec des options de programme complémentaire finançables éventuellement grâce au budget participatif ou au mécénat, proposé pour environ 3 à 4 M euros.

Des équipes pluridisciplinaires sous forme de collectif accompagnent les nécessaires travaux de voirie et d'espace vert par des démarches de co-conception et de co-production avec les habitants, les écoles, les universités voisines de chaque Place, les associations et les partenaires locaux. C'est notamment le cas de la Place de la Bastille. Les premiers collectifs pluridisciplinaires se sont installés dès l'été 2016 sur la Place du Panthéon et la Place des Fêtes pour expérimenter cette nouvelle manière de créer de l'espace public commun. Leur travail, qui a débuté par l'installation de chaque collectif dans un conteneur sur l'ensemble des Places, s'est développé et va se poursuivre tout au long du projet avec les riverains et les usagers des Places en plusieurs étapes : diagnostic, établissement d'une carte sensible, proposition d'un projet de valorisation cohérent avec l'aménagement, mise en œuvre des actions en co-construction avec les habitants, incluant une dimension d'insertion sociale.

En parallèle, les services ont mené sur les Places les plus circulées les études techniques nécessaires pour confirmer et préciser les choix de réorganisation de l'espace. L'année 2017 a notamment été consacrée à la définition précise des projets par les équipes de maîtrise d'œuvre internes et les trois maîtrises d'œuvres externes désignées suite à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre, notamment pour la Place de la Bastille. Par cet ensemble de moyens, la Ville de Paris met en œuvre un nouveau mode de gouvernance faisant appel à une plus grande transversalité et progressivité dans l'élaboration des projets, tant au niveau des services techniques que de l'association des partenaires et des habitants.

Je vous ferai grâce des éléments des différents marchés. Une consultation ayant pour objet un accord cadre à bon de commande relative à la réalisation d'une mission de co-conception et de co-construction par des collectifs de compétence pluridisciplinaire sur chacune des sept places a été engagée. C'est le cas de la Place de la Bastille, également appelée « lot n°4 ». Les prochaines étapes du projet des sept places concerneront fin 2017-début 2018 les validations techniques et les études de détail, ainsi que l'obtention des autorisations d'urbanisme puis le lancement des consultations de travaux au premier semestre 2018 pour un début de travaux échelonné selon les Places à l'été 2018.

2017DVD28 (Direction de la Voirie et des Déplacements)

Réaménagement des places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta – Convention d'études avec la RATP

Karen TAIEB, Adjointe au Maire

La délibération concerne une convention d'étude avec la RATP. Comme vous le savez, et c'est notamment le cas pour la Place de la Bastille avec ses bouches de métro et ses nombreuses stations de bus, ces Places constituent des pôles majeurs de transports en commun, constitués de lignes de RER, de métro, de bus, impliquant des échanges avec les ouvrages de la RATP en sous-sol et la voirie en surface. La collaboration de la RATP au projet d'aménagement est donc essentielle pour garantir une gestion optimale de l'inter-modalité bus-métro et faciliter les circulations douces. Compte-tenu de la forte densité d'occupation de l'espace public par les ouvrages de la RATP, celle-ci a été étroitement associée à la phase de concertation préalable qui a permis de définir les objectifs et de préciser les scénarios.

En tant que propriétaire des ouvrages du métropolitain la RATP sera maître d'ouvrage des adaptations qui pourraient être faites sur ces infrastructures. Elle est de droit responsable de l'aménagement, de l'entretien et du renouvellement de l'infrastructure selon l'article L2142-3 du Code des Transports. Elle est aussi la seule capable d'analyser de manière pertinente les interfaces avec les pôles d'exploitation du métropolitain.

En conséquence, aucune mise en œuvre de travaux ne saurait être réalisée à proximité des ouvrages et des infrastructures de la RATP sans avoir obtenu sa validation et son avis technique auparavant. La convention prévoit donc que la RATP, en tant que gestionnaire d'infrastructure et exploitante des réseaux de RER, métro et bus, soit invitée à participer aux principales étapes de la concertation et qu'elle soit également associée tout au long du processus de conception ou de réalisation des projets portés par la Ville, dès lors que les propositions sont susceptibles d'avoir des incidences sur les ouvrages RATP ou l'exploitation des transports en commun.

Il y a plusieurs étapes pour que la Ville de Paris ait un niveau d'informations lui permettant de tenir compte de la présence des ouvrages et des installations de la RATP. Cette dernière a établi un diagnostic par Places. Le montant de la présente convention est établi pour un montant maximum de 172.750 euros. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris exercice 2017 et suivant, sous réserve de financement. Je vous remercie de bien vouloir délibérer et de voter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017DJS30 (Direction de la Jeunesse et des Sports)
Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018**

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Cette délibération porte sur les chèques Paris Vacances. Ce dispositif permet au 16-30 ans à revenus modestes de partir en vacances. En Mairie du 4^e, le pôle citoyen sera en charge de ce dispositif, ainsi que de sa promotion. Les dossiers sont à télécharger sur le site Paris.fr. Je vous invite à porter la bonne nouvelle autour de vous. La prochaine commission aura lieu le jeudi 23 novembre pour l'attribution des chèques restant de l'année 2017, pour un montant de 1.600 euros. La participation de la Ville est de 200 euros maximum. Les commissions se poursuivront l'année prochaine pour une aide de 2.300 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017DASCO (Direction des Affaires Scolaires)
Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), subventions d'équipements (130 972 euros) et subventions pour travaux d'entretien (4 356 euros).**

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Les lycées municipaux ont acquis le statut d'Etablissement Public Local d'Enseignement au 1^{er} septembre 2014. Ils sont ainsi gérés de façon autonome. Jusqu'en 2020, date de leur transfert à la région Ile-de-France et conformément au Code de l'Education, la Ville de Paris restera leur collectivité de rattachement. A ce titre, elle leur attribue des dotations de fonctionnement et des subventions d'investissement déterminées en fonction des demandes et des priorités formulées par les établissements.

Il s'agit de trois dotations : une dotation complémentaire de fonctionnement de 212.452 euros, une dotation d'équipement de 130.972 euros et une subvention pour travaux d'entretien de 4.356 euros. Le lycée concerné sur notre territoire est le lycée Théophile Gauthier, pour une subvention de 17.000 euros de fonctionnement, qui fait partie de la dotation complémentaire. Je vous demande de voter cette subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017DLH265 (Direction du Logement et de l'Habitat)
Réalisation 2 rue Crillon (4^e) d'un programme de logements sociaux (3 PLA-I, 3 PLUS) par Paris Habitat OPH.**

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Il y a déjà rue Crillon un immeuble de logements sociaux pour lequel une délibération du conseil d'arrondissement de novembre 2009 avait approuvé la réalisation de plusieurs logements. Il s'agissait en réalité d'une récupération de plusieurs logements non conventionnés. Dans cet immeuble, au 1^{er} étage et au rez-de-chaussée, sont positionnés des locaux commerciaux. Ceux du 1^{er} étage vont aujourd'hui être restitués et la Ville propose d'y créer des logements sociaux.

Il s'agit de six logements : quatre studios et deux très grands logements, soit un T5 de 109m² et un T6 de 122m². Vous savez que nous avons besoin au sein du 4^e arrondissement de grands logements afin de pouvoir loger nos familles. C'est donc pour moi une extrêmement bonne nouvelle de savoir que nous serons dotés de deux nouveaux grands logements pour accueillir les familles du 4^e. Les financements de ces logements seront en PLA-I et en PLUS. C'est là que nous avons le plus de demandeurs. Je vous invite donc à voter cette délibération qui me semble aller dans le bon sens puisqu'elle enrichit à nouveau le parc de logements sociaux de la Ville.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voterai cette délibération. Je rappellerai toutefois qu'on été installés sur ces bâtiments un certain nombre d'antennes de téléphonie mobile. L'ensemble des habitants de l'immeuble mais également ceux habitant autour de l'immeuble demandent un suivi d'exploitation de ces dernières, non pas la possibilité de faire une mesure une fois en prévenant à l'avance, mais de pouvoir un vrai suivi par des mesures sur un temps un peu plus long.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Je voulais rajouter un complément. L'immeuble de la rue Crillon, comme d'autres immeubles du 4^e arrondissement, est rentré dans notre parc suite à un conventionnement. Il y avait donc des habitants déjà dans cet immeuble. Je m'étais personnellement opposée à une délibération qui avait été présentée récemment au conseil d'arrondissement sur la non application du SLS, à savoir le surloyer pour les personnes habitant le 4^e arrondissement. Je tiens à préciser que pour cet immeuble, comme tous les autres conventionnés dans l'arrondissement, il me semble extrêmement important de pouvoir appliquer le SLS qui permet d'assurer une rotation dans le parc. En effet, toutes les personnes qui ne correspondent plus aux critères du logement social quittent ces logements de façon à laisser la place aux personnes qui en ont réellement besoin. C'est un élément sur lequel nous devons être extrêmement vigilants et sur lequel nous devons continuer de travailler pour nous assurer que le parc social joue bien son rôle de mixité sociale au sein de l'arrondissement.

La délibération est adoptée à la majorité des voix. Deux élus s'abstiennent.

2017DFA86 (Direction des Finances et des Achats)

Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation des mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération que nous avons déjà faite passer au printemps. La Ville avait choisi un concessionnaire mais n'a pas pu conclure le contrat de concession suite à une ordonnance du juge des référés du Tribunal Administratif, confirmée par le Conseil d'Etat en septembre dernier. Afin d'assurer la continuité de service public que sont les panneaux d'affichage, il est proposé une concession provisoire jusqu'à fin août 2019, le temps que le contrat de concession prenne date et que se fasse le déploiement progressif des nouveaux panneaux.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous voterons contre cette délibération. Notre groupe travaille sur un vœu concernant les deux

délibérations sur la publicité sur Paris. Vous savez que nous sommes contre cette publicité. Des villes ont déjà choisi de faire disparaître progressivement la publicité de la ville, c'est le cas de Grenoble en France mais également à Genève, où ils ont laissé les panneaux publicitaires mais sans publicité à l'intérieur. Ces panneaux ont été envahis par des expressions artistiques. Cela a tellement plu aux habitants qu'ils demandent qu'il n'y ait plus que ce type de panneaux dans la ville et que l'ensemble des panneaux publicitaires commerciaux soit supprimé. A Grenoble, seuls ceux concernant des manifestations culturelles ou artistiques ont été conservés.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous encouragez donc les habitantes et habitants du 4^e à venir graffer ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Pourquoi pas. La publicité, c'est à peu près la même chose.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je précise qu'il ne s'agit pas que de panneaux publicitaires. Ce sont les panneaux d'affichage et d'information de la Ville, sur lesquels, éventuellement, pour pouvoir les financer, il y a de temps en temps des publicités. Ces panneaux sont très appréciés des Parisiennes et Parisiens. Ils font passer énormément de messages, y compris des messages de vigilance en cas d'urgence climatique, de pollution voire d'autres événements malheureux. Il faut rappeler que ces panneaux ont une utilité même si je partage également des réserves sur la publicité. J'en parlerai dans la prochaine délibération.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il ne s'agit pas de gêner le vœu qui est en train de se préparer à l'Hôtel de Ville et qui marquera, s'il est voté, la différence entre les panneaux informatifs des panneaux publicitaires.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Je voulais saluer le fait que ces fameux panneaux ont été utilisés aujourd'hui pour commémorer les deux ans des attentats. Il me semble important que nous puissions aussi utiliser ces éléments pour des hommages.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup de cette précision. Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des voix. Deux élus votent contre. Deux élus s'abstiennent.

2017DU244 (Direction de l'Urbanisme)

Révision du règlement local de la publicité : objectifs et modalités de la concertation.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Il vous est proposé de revoir le règlement local de publicité et la présente délibération a en charge de fixer les objectifs de modalité de la concertation pour les mois à venir, afin que l'on puisse réfléchir à un nouveau règlement local de publicité. Des évolutions législatives de 2010 et 2016 imposent en effet de revoir ce règlement qui date de 2009 et de fixer des nouveaux objectifs, à savoir prendre en compte le nouveau cadre législatif, intégrer les nouvelles technologies – des tableaux numériques tenant compte des objectifs du Plan Climat – et fixer des dispositions concernant le zonage de ces enseignements.

Je tiens à dire personnellement qu'il faut se saisir de cette révision dans les mois à venir pour faire valoir notre voix au sein du 4^e arrondissement vis-à-vis de la publicité sauvage et des grandes enseignes qui utilisent l'arrondissement comme un terrain de jeux, en mettant des affiches sur les potelets et sur tous les murs. Nous sommes envahis et il faudrait aussi que le législateur se saisisse de la question pour augmenter fortement les contraventions et les amendes vis-à-vis de cet affichage public, qui est vraiment pernicieux et qui salit non seulement les murs de nos bâtiments patrimoniaux mais également tout le matériel urbain, qui est très

souvent détérioré. Et cela a un coût pour notre budget voiries. J'espère donc que nous utiliserons ce temps de révision de notre règlement local pour être beaucoup plus fermes vis-à-vis de tous les acteurs économiques de notre cité.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Le groupe UDI-Modem votera pour. Malgré le fait que vous nous confirmiez...il n'y a pas vraiment eu de concurrence sur le dossier... c'est Decaux qui était le seul dossier parvenu dans les temps.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Nous sommes sur le règlement local, vous confondez les délibérations.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous sommes bien sur la DU244 ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Oui, et elle concerne le règlement local.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Excusez-moi. C'est celle d'après ? C'était celle d'avant ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Celle d'avant.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il y a une difficulté quelconque, nous la mettrons au PV. Je ne veux pas que vous soyez trompé. Le vote en conscience est essentiel.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je ne veux pas créer d'incident.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Non, il n'y a pas d'incident.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Il n'y a pas de polémique, je veux juste savoir...Nous sommes bien dans la DU244 ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Tout à fait, et il n'y a pas de concession. C'était dans la précédente, dans la DFA86.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Si cela vous pose un problème, je veux bien re-procéder à un vote.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je vote pour. Il y a plein de sujets sur lesquels nous sommes favorables et je ne changerai pas.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous me dites. Je suis prêt à refaire un vote. Je vois tout à fait votre sincérité.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Il y a juste une formulation qui n'est pas forcément claire.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

D'accord, mais vous me dites. Je comprends très bien qu'il puisse y avoir une erreur quelconque qui se soit glissée. Je connais votre sincérité.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voterai aussi pour cette délibération. J'appuie également ce que disait M. LANDEL sur la

nécessité d'être très vigilants et de profiter de ce moment pour réviser le règlement local de la publicité. Nous avons exagéré dans la taille de beaucoup de publicités à Paris. Voir pendant des mois et des mois une immense bouteille de parfum sur le Musée d'Orsay, ça finit pas être quelque chose qui va à l'encontre de ce qu'on essaye de promouvoir, une ville pour les touristes...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je préfère pour ma part voir du parfum, qui est un produit français et qui fait travailler beaucoup de gens que...

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Oui mais il y aurait moyen de faire autrement. Quand ils ont refait l'Hôtel de Crillon, ils ont recouvert les échafaudages avec un fac-similé de la façade. Je pense qu'il y a moyen d'encourager les gens à faire de la publicité d'une manière qui serait plus de l'ordre du mécénat plutôt que de la pure publicité. C'est ce qu'on a fait dans d'autres pays sur les monuments historiques et c'est ce qu'on devrait encourager à Paris. Je voterai pour toutes les délibérations qui iront dans ce sens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ce que vient de présenter Anne LEBRETON ne relève pas de l'affichage sauvage mais totalement autorisé. Ça rentrera donc dans le règlement local publicitaire. En revanche, l'affichage pirate, sauvage, ce n'est malheureusement pas le règlement local qui va l'empêcher. Il y a déjà des lois qui l'empêchent et les pirates ne le respectent pas. Il faudrait arriver à faire respecter les lois à ce niveau-là. Cela sera peut-être plus facilement possible avec notre nouvelle brigade anti-incivilités. On verra si on y arrive.

Avons-nous vraiment besoin de revoir une énième fois ce règlement local de la publicité ? Chaque révision permet de donner à chaque fois un peu plus d'espace à la publicité et un peu moins à d'autres expressions. Cela fait parti des raisons pour lesquelles je voterai contre.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Mme LEBRETON sur ce sujet. Quand on voit sur l'église Saint Eustache en pleine rénovation des publicités gigantesques, ça interroge sur l'espace public comme sur la valeur patrimoniale de nos immeubles. J'aimerais que le prochain règlement puisse prendre en compte ces nouvelles formes de publicité qui, mine de rien, n'existaient pas il y a quelques années.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ça touche à des visions. C'est en effet un vrai sujet. J'ai un peu de bouteille et je comprends qu'on veuille tendre vers le monde idéal. En attendant, il y a un principe de réalité, pour lequel je suis peut-être plus enclin.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Permettez-moi aussi d'ajouter qu'il y a maintenant un mouvement assez important qui veut que les marques elles-mêmes décident de ne pas faire des choses qui leur donnent une mauvaise image. Pour moi, un produit qui est affiché Place de la Bastille pendant des mois, c'est un produit que je n'ai pas envie d'acheter. C'est une mauvaise image. C'est ça qu'il faut essayer de vendre aux marques. Elles peuvent très bien participer à la rénovation d'un immeuble sous une forme mécénat, comme elles le faisaient anciennement, et plus sous une forme de publicité. Je pense qu'il y a un vrai discours avec les marques et que nous devrions le porter.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est le cas mais, comme vous le savez, nous sommes dans une économie de marché. Ce sont des sujets très compliqués.

Ce n'est pas une chose simple et j'appelle à la modération, mais également à l'absence de naïveté.

Seriez-vous d'accords pour voter ?

La délibération est adoptée à la majorité des voix. Deux élus votent contre. Deux élus s'abstiennent.

2017DU230 (Direction de l'Urbanisme)

Classification des nouvelles voies du 4^e arrondissement au titre des droits de voirie.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Le montant des droits de voirie perçus pour des objets ou installations prenant appui sur le domaine public, à savoir étalages, palissades, ou en sur-plan comme les bannières et enseignes permanentes ou temporaires, varie en fonction du niveau de classement de chacune des voies. Ce classement, selon l'importance de la voie, va de 1 à 4. Pour cette délibération, il s'agit de maintenir les classements existants pour deux voiries que nous avons renommées, la première est la place Monique Antoine que nous avons renommée suite à une délibération votée en janvier 2017, et le passage Walter Benjamin que nous avons renommé suite à une délibération de mars 2017. L'objet de la présente délibération est de maintenir leur classification actuelle. Je vous invite donc à la voter.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je pense, sans préjuger des uns et des autres, que vous êtes évidemment favorables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION

Relative aux résultats de la commission d'attribution de places en crèches – session octobre – Mairie du 4^e

Evelyne ZARKA Adjointe au Maire

La commission d'attribution de places en crèches s'est réunie le lundi 29 octobre. Les places ont été attribuées de façon anonyme selon les critères suivants habituels de transparence et d'équité d'accès entre toutes les familles, à savoir la domiciliation dans l'arrondissement, l'obligation d'activité professionnelle des parents, la situation recherche active d'emploi, le niveau de ressource, ainsi que la situation médicale ou sociale spécifique (exemple : signalement de la PMI).

74 dossiers ont été présentés, dont 23 étaient pour une entrée en janvier, soit un taux de satisfaction de 70%, 83% pour les places de grands, 63% pour les moyens et 73% pour les bébés. Les parents ont reçu une communication, qu'ils aient eu une place ou non. Dans le second cas, les familles ont toutes été conviées à une formation sur les modes de garde alternatifs qui a eu lieu en mairie le 9 novembre en présence de la PMI.

Les familles qui ont renvoyé le coupon de maintien en liste d'attente verront leur dossier maintenu et représenté lors de la commission du mois de janvier.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Préciser ce qu'est PMI. J'ai un doute.

Evelyne ZARKA Adjointe au Maire

Protection Maternelle et Infantile.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous sommes dans l'époque des acronymes. Si certains luttent contre les rats, moi je lutte contre les acronymes. Je tiens à ce que l'on redise des mots simples que tout le monde puisse comprendre, moi le premier. Merci pour cette présentation importante. Nous avons un très bon

taux de satisfaction dans le 4^e.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

J'en profite pour signaler que le service de PMI à Paris est absolument extraordinaire et très présent. Nous avons des PMI dans tous les arrondissements qui permettent aux jeunes parents de trouver toutes les informations dont ils ont besoin. Ce n'est pas le cas dans tous les départements. Ils peuvent en effet être remis en cause dans certains endroits et je trouve que nous avons une chance extraordinaire d'avoir ce service là. Il faut qu'on le maintienne. Il est très important pour les jeunes parents et les familles

Evelyne ZARKA Adjointe au Maire

Le mot Prévention est venu spontanément parce que la PMI mène également un important travail de prévention auprès des familles. Toutes les familles qui nous recommandées par les signalements sont accompagnées du début de l'accueil en crèche jusqu'à la suite de la scolarité.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je rajouterai qu'avec les deux centres d'hébergement d'urgence la PMI du quartier a fait un travail énorme. Ils sont venus aux réunions de restitution lors de la fermeture du centre Boulevard Morland pour nous expliquer tout ce qu'ils avaient fait. Il y a eu un travail très important sur le suivi des familles.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous le voyons à la cité Saint Martin.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Au-delà de ça, ils visitent également tous les nouveaux nés du 4^e arrondissement pour s'assurer que le nouveau né est bien installé, pour donner des conseils aux jeunes parents. C'est vraiment un service extraordinaire pour s'assurer que les enfants du 4^e et de Paris en général grandissent dans de bonnes conditions.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Ils ont également décidé pour les familles en grande précarité de laisser les familles continuer à venir, même si elles étaient relogées dans d'autres arrondissements, pour avoir une continuité de suivi.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci. J'encourage donc les habitantes et habitants à faire des enfants. Nous avons des crèches formidables et un arrondissement que l'on aimerait voir se repeupler grandement.

VOEUX :

V0420170005

Vœu présenté par Jean-Pierre PLONQUET groupe UDI – MODEM relatif à la mise en place du nouveau Vélib'

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Ce vœu a été déposé dans l'ensemble des conseils ce mois-ci.

- Considérant que le service Vélib' compte actuellement 300 000 abonnés et a permis en 2016 d'effectuer environ 40 millions de déplacements ;
- Considérant que la Ville de Paris a décidé en décembre 2016 d'abandonner la gestion de Vélib' au profit du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole ;
- Considérant que le 12 avril 2017, le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué le nouveau contrat Vélib' pour les 15 prochaines années au consortium Smoovengo ;

- Considérant qu'à la suite de cette décision et du changement de prestataire, une phase de transition de 6 mois a débuté depuis début octobre 2017 afin de substituer l'ancien matériel et les anciennes bornes par ceux du nouveau prestataire, notamment sur le millier de stations que compte Paris intramuros ;
- Considérant que dans le cadre du nouveau service Vélib', il est prévu que 30% des vélos disponibles soient à assistance électrique, dans le cadre d'un supplément d'abonnement ;
- Considérant que, de fait, la part de vélos mécaniques ne constituera plus que 70 % de l'ensemble du parc de vélos disponibles, réduisant de fait l'accessibilité aux vélos mécaniques ;
- Considérant que la grille tarifaire du nouveau service Vélib' n'est toujours pas connue, notamment celle concernant l'utilisation des vélos à assistance électrique alors que le nouveau service entrera en service au 1er janvier 2018 ;
- Considérant que Smoovengo annonce que la part de vélo électrique dans le parc global pourrait être amenée à s'accroître, rendant quasiment inutilisable l'abonnement « classique » ;
- Considérant que selon les statuts du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, les deux représentants de la Ville de Paris au sein de ce Syndicat, tous deux issus de la majorité 2 municipale, disposent d'un poids très important dans les votes qui concernent la compétence Vélib' ;
- Considérant que depuis le début de la période de transition, le service est très fortement perturbé par les travaux, le nombre de stations et de vélos disponibles étant en diminution constante ;
- Considérant que du fait d'un défaut d'information et d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, un grand nombre de Parisiens découvre cette situation et doit subir cette forte dégradation de service ;
- Considérant que la situation devrait continuer de se dégrader, au moins jusqu'au 31 décembre 2017, si les travaux se déroulent comme prévu, avant de revenir petit à petit à la normale entre le 1er janvier et le 31 mars 2018 ;
- Considérant que rien n'a été prévu pour dédommager les usagers qui ont payé un abonnement plein tarif pour un service qui sera dégradé durant au minimum 6 mois ;
- Considérant que Smoovengo, le nouveau prestataire en charge de l'exploitation du Vélib', annonce déjà qu'il cherche à diversifier ses sources de revenu en proposant le « naming » de stations ;
- Considérant de plus que l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché du vélo en libre-service à Paris, tels que GooBee.bike, qui est déjà implanté, ou oBike, Indigo Weel et Ofo, qui projettent de s'installer sur le marché parisien, pourrait à terme mettre en péril le modèle économique fragile de Vélib' ;
- Considérant que ces nouveaux acteurs, dont les services ne nécessitent pas l'installation de stations fixes, exploitent actuellement un vide juridique afin de développer leur activité dans Paris sans avoir à s'acquitter de la moindre redevance d'occupation du domaine public ;
- Considérant que si 4000 places de stationnements pour vélos ont été déployées sur les 10 000 prévues dans le cadre du Plan Vélo 2015-2020, de nombreux vélos, et

notamment ceux déployés par ces nouveaux acteurs, occupent l'espace public hors des emplacements prévus ;

Les élus du groupe UDI-Modem émettent le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin qu'il rende public la nouvelle grille tarifaire du service Vélib' dans les plus brefs délais ;
- Que la Ville de Paris interpelle le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole afin que la communication, notamment concernant les stations encore en service, soit améliorée, tant sur le site velib2018.com que sur les stations en travaux ;
- Que la Ville de Paris, dans le cadre de son rôle au sein du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole, mette tout en œuvre afin que les abonnés Vélib' ayant eu à subir une forte dégradation du service durant les 6 mois minimum que dureront le changement de prestataire obtiennent une compensation consistant en une prolongation gratuite de leur abonnement équivalente au nombre de mois durant lesquels le service ne sera pas intégralement disponible ;
- Que la Ville de Paris, en lien avec l'Etat, mette en œuvre les plus rapidement possible une réglementation afin d'encadrer le développement des services de location de vélos sans stations, notamment en matière d'occupation de l'espace public.

Ce vœu est avant tout l'expression de la volonté de l'appréciation du vélo par les Parisiens. Il ne s'agit donc pas d'un vœu contre mais bien pour. Il met également en sous-jacent un problème que l'on sent croître de manière importante, de même nature que Airbnb, à savoir l'ubérisation du service Vélib' par d'autres prestataires avec d'autres méthodes beaucoup plus simples. Il y a un vrai questionnement sur l'équilibre économique de l'ensemble. Quand on parle d'occupation de l'espace public par des nouveaux services, c'est aussi ça que l'on craint et sur lequel on veut sensibiliser la Mairie de Paris. Merci de votre attention.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Il y a une question générale qui est une question de principe. Une collectivité, dans cette époque de transparence nécessaire et de mise en concurrence nécessaire, peut-elle accepter au fil du temps que des monopoles s'installent ? La question se pose. Quand un service est de qualité, qu'il a donné des résultats, qu'il fonctionne, dans le fond pourquoi changer ? Sauf que les règles démocratiques en vigueur demandent des appels à concurrence. Ce n'est pas que la Ville ait décidé, mais qu'elle respecte le droit. Les appels d'offre sont obligatoires. Un grand nombre de personnes siègent dans les commissions d'appels d'offre et garantissent – au moins à 99% - qu'il n'y ait pas de favoritisme. C'est le but. Il est sorti de ces appels d'offre le résultat que vous connaissez.

Plusieurs changements sont intervenus dans ce dossier. La gestion de ce service de transport relève aujourd'hui du Syndicat Mixte Autolib' qui s'inscrit dans la logique métropolitaine en réunissant 101 communes, 3 établissements publics territoriaux, les départements des Hauts-de-Seine et du Val de Marne, la région Ile-de-France et la métropole du Grand Paris dans un souci de cohérence territoriale en matière de transports. Il ne s'agit donc pas d'une simple décision municipale. Contrairement à la première installation Vélib' en 2007, le sujet dépasse aujourd'hui le périphérique et a été pensé de cette manière. J'ai demandé d'ailleurs à Marianne DE CHAMBRUN de me représenter lors de la réunion avec le Syndicat en Mairie la semaine dernière, réunion qui a permis de préciser un certain nombre de points qui concernent le 4^e arrondissement.

L'appel d'offre qui a été lancé par le Syndicat Mixte a désigné nouveau prestataire, Smoovengo, ce qui implique une phase transitoire de désinstallation du matériel, ce qui a d'ailleurs un effet sur l'empreinte carbone. Ce nouveau prestataire a été choisi unanimement par le Syndicat Mixte Autolib'. Depuis le 1^{er} octobre, un certain nombre de stations Vélib' et Autolib' ferment au fur et à

mesure, le matériel de la société JC Decaux est remplacé par celui de la nouvelle société qui a remporté l'appel d'offre, jusqu'à atteindre un pic de 50% de stations fermées sur l'ensemble du territoire parisien le 31 décembre. Pendant cette période, le seul service de vélos en libre service sera JC Decaux et, à compter du 1^{er} janvier, les premiers Vélib' Smoovengo seront mis en circulation et les 50% de stations restantes seront remplacées jusqu'à mars 2018. Pendant cette période, le service sera effectivement impacté. Les dates ont, de façon plutôt intelligente, été choisies en hiver où l'utilisation des vélos est beaucoup plus faible.

Par ailleurs, le Syndicat proposera pour le nouveau service Vélib' une offre d'abonnement en tarif réduit en janvier pendant les premiers mois afin de compenser le service dégradé. Cela me paraît une bonne proposition et je trouve que les élus qui siègent, qu'ils soient de la région ou des communes concernées, ont eu raison de le proposer. Les tarifs ont quant à eux été votés jeudi dernier par le Syndicat. Différents forfaits mensuels existent et correspondent à peu près aux tarifs actuels. Celui de 37,20 euros par an permet d'utiliser un vélo mécanique gratuit la première demi-heure et pour 1 euro un vélo électrique la première demi-heure. Il existe aussi des tarifs réduits.

Dans le 4^e, nous conserverons les stations existantes. Certaines seront agrandies et trois nouvelles viendront s'implanter. L'offre sera pourtant doublée car les nouvelles bornes pourront accueillir deux vélos au lieu d'un, en tête-bêche. Le service sera par conséquent globalement amélioré. Le déploiement de la communication est en cours et le vote de la nouvelle grille tarifaire est désormais acté.

Enfin, concernant la réglementation pour les opérateurs de « free floating », à savoir les services de vélos partagés sans bornes. Une réunion est prévue la semaine prochaine en présence de tous les opérateurs, afin d'engager la régulation de leur activité et éviter les aspects négatifs sur l'espace public. Cette réflexion sera également menée avec l'Etat dans les cadres des Assises de la mobilité. L'Assemblée Nationale, et notre député Pacôme RUPIN, seront mis à contribution sur cette réflexion, comme il l'est sur tous les sujets sur lesquels nous discutons, et je l'en remercie.

J'espère vous avoir apporté, à mon niveau connaissance, les informations dont j'avais à ma disposition pour vous informer. D'autres, arrivant du Syndicat, viendront évidemment abonder.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Dans votre premier point vous notez la nouvelle grille tarifaire. Or celle-ci a déjà été donnée. Je considère pour ma part qu'elle représente quand même une augmentation certaine puisque nous passons de 29 à 37,20 euros, et à 99 euros pour les vélos électriques. C'est clairement une augmentation considérable. On peut néanmoins se féliciter des tarifs solidarité et étudiant, qui passeront à 27 euros au lieu de 29 euros par an. Par ailleurs, on ne pourra plus prendre de vélos de manière occasionnelle à 1,7 euros le trajet, le ticket sera désormais à la journée, à 5 euros. Il existera également la possibilité d'un abonnement gratuit, qui permettra d'avoir accès à une location de vélo à la demi-heure de 1 euros. Que veut dire « abonnement gratuit » ? Que l'on paiera avec sa donnée le fait d'avoir accès à ce vélo.

Je trouve donc que nous avons malheureusement une augmentation certaine des coûts du Vélib'. Elle répond à un élément auquel vous faites référence dans votre vœu, à savoir qu'il s'agit d'une activité avec un modèle économique fragile. Je m'inquiète pour l'instant assez moyennement sur l'entrée de ces nouveaux acteurs. Beaucoup de start-ups arrivent en effet sur de nombreux domaines mais ne durent pas très longtemps. Nous voyons par exemple Popchef dont nous avons énormément parlé et qui devait révolutionner la livraison de nourriture. Elle ferme finalement ses portes, faute de rentabilité. Concernant les nouveaux services de vélo sans borne, je doute qu'avec le traitement que les Parisiens réservent aux vélos Vélib' cette société ne risque pas rapidement de se retrouver avec des problèmes de rentabilité.

Je ne suis donc pas sûr qu'il y ait vraiment du sens à conserver le premier vœu tel quel. Je ne peux par contre qu'être d'accord avec vous sur le dernier point. J'aimerais bien que l'on puisse éventuellement le renforcer. Ces nouveaux vélos qui se mettent en place me posent un réel problème d'occupation de l'espace. Ils sont installés partout, sur les trottoirs, sur les voies,

accrochés là où ils ne devraient pas l'être. On ne peut plus passer dans les rues à cause de ces vélos. Certes, cette nouvelle activité est intéressante, mais elle doit pouvoir se positionner aux mêmes endroits que les vélos de tous les Parisiens, à savoir sur des porte-vélos et non sur des trottoirs. Il me semble donc extrêmement important que, très rapidement, on puisse signifier à ces entreprises que leur activité est très intéressante pour les Parisiens, dès lors qu'elle permet de conserver l'espace public. Pour le reste, je suis plus ou moins d'accord avec le vœu.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Puisque nous parlons des tarifs il y a quand même une chose qui change beaucoup. L'augmentation a beau être de 30%, nous restons sur un prix raisonnable de 37,2 euros pour l'année. La nouveauté est que l'on ne pourra plus s'abonner pour l'année mais chaque mois et qu'il faudra avoir chaque mois sur son compte 300 euros, sans quoi on ne pourra avoir accès à l'abonnement. Autrefois, pour le Vélib', il fallait 150 euros. Je trouve cette nouvelle mesure injuste socialement. Tout le monde, et surtout parmi les usagers du vélo, n'a pas 300 euros en permanence sur son compte. Il me paraît important que la Ville se rapproche de ces services pour essayer de trouver quelque chose de beaucoup plus accessible à tous. Les 150 euros de Vélib' empêchaient déjà certains d'y accéder.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Je voulais déjà saluer le développement métropolitain de ce service. Je crois que cela permet d'intégrer beaucoup mieux les Grands Parisiens dans un service qui a montré son succès pour les Parisiens pendant des années. Je rejoins ce que vient de dire Marianne DE CHAMBRUN sur le sujet de l'espace public et ce que Jean-Pierre PLONQUET a pu mettre en avant dans le vœu. Il y a pour l'instant un vide juridique sur la capacité des start-ups à utiliser l'espace public pour mettre à disposition des vélos. Ceci dit, j'ai également beaucoup de mal à voir comment ces services vont être rentables. Est-ce que cela ne sera qu'une mode passagère ? Une tentative qui n'aura pas de succès à la fin ? Si par contre on voit ce genre d'utilisation se développer, il faudra que l'on puisse légiférer, que ce soit au niveau national ou municipal, pour que nous ne nous retrouvions pas avec des milliers de vélos désordonnés sur l'espace public. Celui de Paris est déjà suffisamment restreint.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Vous avez raison, on oublie toujours que Paris a la plus grande densité de toutes les capitales européennes. C'est la ville la plus contrainte. Connaissant le tempérament passionné et parfois individuel et emprunt de liberté des Parisiens... J'emprunte chaque matin la rue Vieille du Temple et j'en suis souvent réduit à faire la police moi-même avec les vélos et les motos qui n'ont pas la patience d'attendre qu'une camionnette décharge et roulent sur les trottoirs comme si c'était tout à fait acquis. Nous avons donc un très gros travail à faire. Ce débat est intéressant.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Je voulais donner un partage d'expérience. Je trouve très bien que la Ville puisse faire jouer la concurrence entre les entreprises. On a néanmoins l'impression que cela devient beaucoup plus cher et que, finalement, on cherche une rentabilité au concept Vélib'. J'utilise pour ma part beaucoup le Vélib'. Je prends mon abonnement en fin d'année. Je le prends normalement en novembre et je me pose du coup la question de savoir si je ne veux payer que pour deux mois...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est une très bonne question. Bien évidemment que non, il y aura un chevauchement.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Oui mais vu qu'il n'y a plus de stations...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Si, la moitié.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

C'est là mon partage d'expérience. Sur mon point de départ et mon point d'arrivée, il n'y a plus

de stations.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Vous voyez par exemple qu'au niveau de l'Espace des Blancs Manteaux, la station a été arrêtée parce qu'elle va être déposée. Par contre, derrière la mairie, à cent mètres, elle reste ouverte. Lorsque la station sera remise en service au mois de janvier au niveau des Blancs Manteaux, la seconde sera déposée, de façon à ce qu'on garde une proximité géographique entre les stations et qu'il y ait le moins de mètres à faire pour en trouver une. Il n'empêche que cela demande effectivement de ne pas utiliser les mêmes stations que d'habitude. Le service Vélib' n'est disponible qu'à 50%, je suis d'accord avec vous.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Merci. Je termine mon propos. Aux heures de pointe, il n'y a plus de vélos. A 50%, on ne fait plus de vélib. C'est une réalité. C'est en tout cas ce que je subis.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est pris en compte. De toute façon comment faire autrement ? L'idée est d'utiliser les stations existantes. Il faut bien un moment de glissement.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

C'est là toute la légitimité de la demande de M. PLONQUET. Un service à 50% donnera-t-il droit à des frais d'abonnement à 50% pendant ces quelques mois ?

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Lorsque le vœu a été construit, la grille tarifaire n'était pas encore disponible. Maintenant qu'elle l'est, je propose de retirer ce point qui n'a plus de sens. A vous entendre, j'ai la confirmation que les trois autres points en ont. L'exemple de M. N'CHO montre bien que la communication peut être améliorée. Il y a une dégradation du service, certes inhérente au changement, mais s'étalant quand même sur six mois, qui n'est pas neutre. Enfin, je me méfie des discours sur les start-ups qui feraient toutes feu de paille, il y a quand même des sites très importants qui sont toujours en place et qui s'étendent. Il y a donc un sujet sur l'occupation de l'espace public. Si nous pouvons, pour une fois sur ces sujets, anticiper la question de la régulation, je pense que mon vœu va dans le bon sens.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je propose que l'on mette au vote ce vœu ainsi modifié et que chacun vote en conscience.

Marianne DE CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Je voulais savoir M. PLONQUET si dans le vœu nous pourrions également modifier un des Considérant, à savoir celui sur le défaut d'information et d'anticipation de la part de la Ville et du Syndicat. Serait-il possible de préciser qu'un grand nombre de Parisiens découvrent cette situation et qu'il serait intéressant d'améliorer l'information et la communication ? En tout cas, tourner cette phrase de façon à ce qu'elle ne soit pas accusative et qu'elle nous permette de voter plus largement le vœu. Egalement le « Considérant que la situation devrait se dégrader, le nombre de stations atteignant 50%... », de façon à trouver une formulation qui nous permette plus facilement de voter ce vœu.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Tout à fait favorable. Ce n'est en aucun cas un vœu polémique. Il s'appuie au contraire sur le succès de Vélib' et veut faire en sorte que ça continue.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est un vœu constructif, d'où les remarques émises. Je mets au vote le vœu ainsi amendé.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Voyez, le 4^e sait inventer une manière de rassembler et de voter qui est assez unique. J'émet le

vœu que cela dure. C'est un bel exercice en direct où chacun a pesé. D'une certaine manière, je sais rassembler.

Julien LANDEL quitte la séance.

V0420170006

Vœu présenté par Corine FAUGERON groupe Europe Ecologie les Verts relatif à une stratégie parisienne de gestion des eaux pluviales rattachée au projet de nouveau Plan Climat Air Energie de Paris44.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

On s'aperçoit aujourd'hui qu'avec le dérèglement climatique nous avons beaucoup plus de crues. Il faut là encore essayer d'anticiper. Dans ce vœu je propose que dans tous les travaux que nous faisons, et même dans le 4^e il y a pas mal de chantiers en cours, on intègre cette dimension d'absorption de l'eau qui nous vient du ciel. On a d'énormes pluies qui transforment parfois les rues en mini-torrents, surtout du côté de Ménilmontant. Il faut vraiment que nous évitions les inondations terribles dues à ce dérèglement climatique.

Je ne vais pas le lire en entier car il assez long, je vais me concentrer sur les Considérant les plus marquants et les attendus.

- Considérant les épisodes de fortes pluies, notamment liées au dérèglement climatique tels que ceux subis à Paris au début de l'été 2017, entraînant des inondations qui freinent voire immobilisent les activités de la Ville ;
- Considérant que le dérèglement climatique est également source d'épisodes de fortes chaleurs ;
- Considérant qu'au regard de l'évolution du dérèglement climatique et de ces conséquences, ces épisodes frapperont les villes avec une fréquence et une intensité accrue;
- Considérant que les revêtements asphaltés des trottoirs participent au phénomène d'inondation en empêchant l'infiltration des eaux pluviales et accentue l'effet « îlot de chaleur » emmagasinant les rayonnements solaires – ces îlots de chaleur produisent en effet de la vapeur d'eau et des pluies ;
- Considérant le rôle positif de la végétalisation dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique et la gestion des eaux pluviales participant à leur infiltration;
- Considérant le nouveau Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris dont l'un des principaux objectifs est la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Considérant la stratégie parisienne d'adaptation au changement climatique, dont deux des grands axes sont la protection des Parisiens face aux événements climatiques extrêmes et l'aménagement durable, et qui se fixe notamment pour objectif le renforcement de la présence de l'eau dans les aménagements urbains;
- Considérant que pour atteindre ces objectifs, la stratégie parisienne d'adaptation au changement climatique propose une gestion alternative des eaux de pluie avec, par exemple, l'aménagement de fossés drainants et de jardins inondables;
- Considérant que le Plan Local d'Urbanisme ainsi que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais (PSMVM) impose déjà un cadre réglementaire à chaque pétitionnaire d'une demande de permis de construire sur le volet des récupérations des eaux de pluie;
- Considérant le futur plan de la gestion des eaux pluviales de la Ville de Paris qui sera

soumis au Conseil de Paris au début de l'année 2018 et qui vise une stratégie de logique de gestion des eaux pluviales, notamment par infiltration ;

Nous proposons à ce que la Ville veille à ce que le cadre réglementaire parisien s'applique pleinement en matière d'infiltration des eaux des pluies :

- conservant des zones de pleine terre existant dans le cadre de projet de construction ou de réhabilitation à chaque fois que cela est possible, permettant ainsi la perméabilité des sols ;
- optant pour des plantations en pleine terre dans le cadre de tout projet de végétalisation à chaque fois que cela est possible ;
- appliquant également ces dispositions aux futurs projets du 4^e arrondissement, notamment ceux du réaménagement de la Place de la Bastille et ceux de rues végétales.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'émet un avis très favorable. Le vœu de M. FAUGERON a été exprimé avec beaucoup de sérieux et de conviction et je vais vous éviter une réponse, très positive. Je mets au vote ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 30 novembre, mais il est possible qu'entre ces deux dates - ce n'est pas encore certain – nous réunissions à ma demande un conseil d'arrondissement exceptionnel. Il s'agira d'une procédure de vote lors de laquelle je présenterai ma démission ainsi que celles de mes adjoints.

La Maire de Paris, à la suite des élections sénatoriales - comme tout Maire de Paris l'aurait fait – a vu un certain nombre d'adjoints sortir de son exécutif et s'est donc retrouvée dans l'obligation de nommer une nouvelle équipe. C'est évidemment toujours l'occasion pour une Maire de modifier, avec l'intention de renforcer, la dynamique de sa politique et d'insuffler une énergie nouvelle et décuplée pour les deux ans et demi ou trois ans et demi – cela dépendra si l'élection municipale est reportée à mars 2021, ce qui est discuté – à venir.

La Maire de Paris m'a demandé si j'acceptais de rejoindre l'exécutif municipal pour une délégation très difficile, une des premières de la Ville de Paris dont les moyens budgétaires représentent quasiment la moitié des moyens de la Ville, à savoir la responsabilité politique de l'ensemble des agents de la Ville de Paris, soit un corps de 55.000 personnes qui gèrent la voirie, le sport, les écoles, les parcs et jardins, les cimetières, les prestations sociales, les logements, les événements sportifs, des sujets que vous connaissez tous et qui sont des sujets de préoccupations quotidiennes. La Maire de Paris a pensé que mon expérience d'Adjoint à la Culture de Bertrand DELANOE de 2001 à 2012 m'avait permis d'acquérir à la fois la confiance des partenaires sociaux, des personnels, et que mon tempérament plutôt constructif, qui aime trouver le consensus, rassembleur, respectueux des opinions différentes, me qualifiait pour prendre cette délégation des Ressources Humaines, que j'appelle plus volontiers, Relations Humaines, du Dialogue Social avec les sept organisations syndicales de la Ville et de la Qualité des Services publics.

J'ai accepté avec néanmoins la difficulté, même si elle n'est pas illégale, que la charge des 55.000 agents de la Ville, des presque 4 milliards d'euros de budget et du temps considérable qu'il faut consacrer ne serait pas compatible avec un mandat de maire de cet arrondissement. Je ne vous cache pas que j'ai passé plusieurs nuits à ne pas dormir avant de prendre cette décision qui est celle de servir l'intérêt général au delà du 4^e arrondissement, même si l'Hôtel de Ville est dans le 4^e et qu'à ce jour, tant que je suis encore Maire, je fais des allers retours nombreux. Je

viens très tôt le matin et pars très tard le soir puisqu'après le conseil d'arrondissement, je retournerai à l'Hôtel de Ville pour préparer les dossiers de la première commission qui se tient demain. Cette situation ne peut pas durer.

D'une certaine manière, vous savez que le temps politique, les dossiers, les chantiers, sont tous traités aujourd'hui et qu'il n'y aura pas pour celle ou celui qui me succédera dans cette équipe municipale de nouveaux chantiers à construire ou à défaire ce qui a été fait depuis ce que Mme BERTINOTTI avait pu construire. Je pense notamment à la grande rigueur des commissions d'attribution logement, à la commission d'attribution des places en crèche où opposition et majorité siègent, à la dynamique culturelle que j'ai insufflée depuis que je suis maire dans cette mairie ou à l'accueil renforcé des SDF. Tout cela correspond à une logique de ce que nous pouvons faire tous ensemble, et j'associe les élus de l'opposition.

Cela n'a pas été une décision facile, mais je pense encore pouvoir être utile. J'ai 61 ans, c'est peut être mon dernier mandat d'élus parisien. Si mon mandat d'élus s'arrêtait en 2021, je pense que j'aurais en tant qu'Adjoint à la Culture et Maire du 4^e arrondissement pendant cinq ans et demi beaucoup appris. Je pense avoir, de mon mieux, servi et tenté de réussir. Il y a évidemment des échecs, comme celui – qui n'est pas anecdotique – de ne pas avoir pu régler le problème des pigeons, qui est un vrai sujet de santé publique et un vrai sujet de comportement dans l'espace public. Il illustre la difficulté entre le droit, la loi, la capacité des élus et la limite d'un mandat de maire d'arrondissement.

Il est de notoriété publique que j'ai émis une indication très claire sur la suite telle que je la suggère et que je l'encourage, mais chacune et chacun a bien évidemment le droit d'être candidat à ma succession et chacune et chacun mérite le respect le plus total, de par son histoire et de par ses engagements. Comme vous le savez, les majorités évoluent et peuvent toujours évoluer. Je tiens à ajouter que je suis Conseiller de Paris du 4^e arrondissement, tout comme Karen TAIEB, et que je resterai Conseiller de Paris. Simple élu du 4^e arrondissement, je serai peut être dans la même situation que Pacôme RUPIN, député de l'arrondissement : je serai présent et actif. On peut avoir un mandat dans l'opposition ou de simple élu d'arrondissement et être, de par l'expérience que l'on a, engagé, présent et vigilant. J'ai une famille politique et je souhaite que ce soit évidemment dans l'accord de 2014 que sorte celle ou celui qui me succédera mais, chacun et chacune, en conscience, selon sa vision du 4^e, trouvera la bonne solution.

Je tenais à vous en parler. Plus tôt, cela aurait été prématuré. Je n'ai pas encore écrit aux habitants mais je voulais ce soir, à vous, qui êtes venus nombreux, et je sais que vous aviez ce sujet dans votre cœur et à l'esprit, vous en faire part. Il me semblait normal, respectueux, et opportun ce soir de vous en donner la vérité et la plénitude.

Applaudissements

Le Secrétaire de séance

Vincent ROGER